VILLE DE

Chaumes en-Retz

mairie@chaumesenretz.fr

Bulletin municipal n° 18 // juillet 2021

RETOUR SUR FESTICHAUMES

Spectacle de danse de l'Étoile Arthonnaise

Batucada

Jeux

Marché

Tremplin Jeunes talents

Benin International Musical

p. 3 ÉDITO

p. 4 VIE MUNICIPALE

p. 20 CONSEIL MUNICIPAL

p. 25 C'EST NOUVEAU !

p. 27 VIE ASSOCIATIVE

p. 31 AGENDA

Bulletin municipal n° 18 // juillet 2021

CHAUMES-EN-RETZ n° 18, bulletin municipal de juillet 2021 – Directeur de la publication : Jacky DROUET – Rédactrice en chef : Sophie MOREAU – Conception et mise en page : Bénédicte FLOURIOT, Chaumes-en-Retz – Impression en 4 000 exemplaires : Imprimerie NEWDIFF, Saint-Hilaire-de-Chaléons – Couverture : Benin International Musical à FestiChaumes.

Chers Calmétiennes et Calmétiens,

La qualité de vie est au centre de mes préoccupations, en collaboration avec le conseil municipal.

Garantir la propreté des quartiers, fleurir et entretenir les espaces verts, assurer la tranquillité des habitants, sont autant d'exigences pour améliorer le quotidien de tous.

Vous me faites part d'incivilités constatées ou subies « dont certaines durent depuis plusieurs années sans que rien n'ait été fait jusque-là ». J'en ai moi-même été le témoin.

La thématique de la sécurité est large et ne se cantonne pas à certains actes, comme la dégradation de biens publics ou privés. Il s'agit également de propreté (trop de déchets jalonnent nos routes et nos chemins), de vitesse sur la route, de stationnement sur les trottoirs ou sur les espaces réservés aux vélos, de déjections canines… Au même titre que de nombreuses communes, Chaumes-en-Retz n'est donc pas épargnée, et ne doit pas rester inactive.

Notre bien-vivre ensemble ne peut s'accommoder de cette situation. J'en appelle donc au sens civique de chacun, en particulier à celui des Calmétiens et des Calmétiennes qui sont à l'origine de ces faits délictueux, pour que cela cesse.

La petite délinquance en particulier, dite juvénile, commise par des mineurs, atteint aussi nos communes rurales. Dans ce contexte, le rôle éducatif des parents est essentiel pour construire l'avenir de notre société. Merci à tous d'en prendre conscience. Je rappelle que les parents sont responsables de leurs enfants face à la loi.

Dans ce cadre, la démarche « participation citoyenne » a été entreprise mais n'a pas été finalisée par l'équipe précédente. Nous allons le faire dès que la situation sanitaire le permettra. J'en profite pour faire appel aux bonnes volontés. Nous ne sommes jamais assez nombreux.

Dans le domaine de la vitesse, des mesures sont prises et portent leurs fruits comme l'installation de dispositifs temporaires rue des Moutiers, ou encore le passage en « zone 30 » de certaines rues de la commune. Il est d'ailleurs bon de rappeler que la priorité à droite s'applique de fait en « zone 30 », tout comme la priorité aux piétons. Trop d'automobilistes semblent l'oublier, d'autant plus que de plus en plus d'enfants rentrent de l'école à pied ou à vélo.

Afin d'avancer sur ce large sujet, j'ai demandé à Dominique Bontempi, conseiller délégué à la sécurité, de faire des propositions pour enrayer ces phénomènes.

Il s'agira de développer à la fois des actions de pédagogie, d'encadrement et d'accompagnement. Ces actions existent déjà mais elles devront être intensifiées et j'en profite pour remercier ici notre garde champêtre pour le travail effectué. Ces réflexions seront menées en collaboration avec les services de la commune, de la communauté d'agglomération et de la gendarmerie. Le conseil municipal, dans son ensemble, sera alors appelé à étudier les mesures proposées. Mais, je peux d'ores et déjà vous dire qu'un poste de policier municipal vient d'être créé à mon initiative. Il viendra compléter le travail effectué par l'actuel garde champêtre.

Ce tour d'horizon que je viens de vous exposer nous demande d'agir sans attendre. C'est ce qui est fait.

Je vous préciserai dès que possible la teneur des mesures prises. La sécurité, qu'elle soit matérielle, physique ou sanitaire, est une priorité, mais ne doit pas devenir une obsession souvent relayée et amplifiée par les réseaux sociaux. D'ailleurs, la convivialité reste une valeur partagée à Chaumes-en-Retz ; nous avons pu le vérifier lors du FestiChaumes que nous attendions tous et qui a été une belle réussite malgré le contexte sanitaire. J'en profite pour remercier toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à cette belle journée.

Je vous souhaite un bel été. Continuez à prendre soin de vous et de vos proches.

Jacky Drouet, maire.

ÉTAT CIVIL

Naissances

Nom	Prénom	Date de naissance	Secteur
GOUY	Léo	18/11/2020	A
LEEMANS COUTURIER	Émilie	18/11/2020	C
PLANTIVE	Ewen	21/11/2020	LS
GOUBIN	Emma	02/12/2020	LS
GRÉGOIRE	Yanis	02/12/2020	A
DRONEAU	Lucie	05/12/2020	C
RULLEAU	Tyméo	08/12/2020	C
GUILLOU	Arthur	18/12/2020	C
FILODEAU	Maélan	25/12/2020	A
GRIAS	Mathys	30/12/2020	LS
BURGHOLZER	Paula	31/12/2020	A
PARÉ	Louise	01/01/2021	C
BESNIER	Romane	06/01/2021	A
OLAZABAL	Lyam	19/01/2021	A
BOUFOUDI	Olivier	28/01/2021	C
THIBAUD	Fabio	03/02/2021	C
LANDREAU	Tom	11/02/2021	A
JARNEAU	Charlie	17/02/2021	A
LUCAS	Miley	20/02/2021	A
COLIN	Ethan	23/02/2021	A
COUÉ KHETTAB DIT BEN MOUSSA	Eden	23/02/2021	C
HEURTEVENT	Katalya	25/02/2021	C
CHAUVIN	Ambre	26/02/2021	C
PINSON	Joséphine	08/03/2021	LS
BONNET	Elena	09/03/2021	A
DENIAUD SENDOR	Alan	19/03/2021	LS
PICHOT	Tommy	22/03/2021	A
POUVREAU	Olivia	31/03/2021	C
LUCAS MOIRE	Nolan	13/04/2021	C
LANDREAU	Alice	24/04/2021	A
ZAHI	Jonah	27/04/2021	A
DURAND KASMI	Lina	30/04/2021	C
VIAUD	Judith	09/05/2021	A
BOURREAU	Émy	18/05/2021	A
BRETON	Myron	14/05/2021	C

Mariages

Mariés	Date	Secteur
HUET Lydie et YOU Pierrick	14/05/2021	C
HANOT Alice et LAMIS Jason	15/05/2021	A
SEGRETAIN Julie et PORCHER Marc-Antoine	22/05/2021	C
DELORME Angélina et LE RÉTIF Camille	05/06/2021	A
PLASSART Laëtitia et CORNU Yannick	14/06/2021	C

Décès

Nom Et Prénom	Date du décès	Secteur	Âge
BOURIAUD Marie	06/04/2020	C	84 ans
VEDOVATI (veuve DESCHAMPS) Madeleine	09/12/2020	A	94 ans
CERCLERON Christine	10/12/2020	A	68 ans
BICHON René	13/12/2020	A	86 ans
GOBIN Jacky	14/12/2020	A	37 ans
BAHUAUD Jacques	15/12/2020	A	74 ans
LABARRE (veuve PORCHER) Marie-Joseph	16/12/2020	A	94 ans
LEDUC (veuve LODÉ) Paulette	31/12/2020	A	90 ans
PADIOU Gilles	11/01/2021	C	89 ans
BRIAND Albert	14/01/2021	A	90 ans
DUPONT (veuve PADIOU) Marie-Thérèse	19/01/2021	C	84 ans
BOURRIAUD Jean	21/01/2021	A	83 ans
DIETRICH Christine	25/01/2021	A	55 ans
MOREAU Pierre	27/01/2021	A	89 ans
MARTIN (veuve TERRIEN) Simone	30/01/2021	A	99 ans
AMIAND (veuve NORMAND) Anne	01/02/2021	A	91 ans
BLIN Olivier	15/02/2021	C	47 ans
GOURMELEN (épouse JARNOUX) Yvonne	22/02/2021	A	77 ans
SORIN (veuve GUÉRIN) Georgette	27/02/2021	A	95 ans
VALLÉE Laurie	02/03/2021	LS	20 ans
BLANCHARD (épouse VIAUD) Yvonne	02/03/2021	C	86 ans
CHARTEAU (veuve GUILBAUD) Juliette	07/03/2021	C	88 ans
DELAYE Jean	15/03/2021	C	72 ans
LEBLANC Eugène	28/03/2021	A	92 ans
ALLAIS (veuve BOUYER) Odette	04/04/2021	A	95 ans
GUITTONNEAU Roger	12/04/2021	A	98 ans
BENOIST Michaël	14/04/2021	A	21 ans
HÉBRARD Éric	15/04/2021	C	64 ans
COUTELET Marc	17/04/2021	A	60 ans
CAILLET (veuve SIBELET) Jeanne	22/04/2021	A	96 ans
DOUSSET (veuve BOUYER) Élise	23/04/2021	A	99 ans
BARREAU Jean	23/04/2021	A	94 ans
BICHON (veuve LOUÉRAT) Thérèse	27/04/2021	A	87 ans
BOUGIE Jacques	30/04/2021	A	79 ans
CORBÉ Jean	19/05/2021	A	85 ans
ARNAUD (veuve COUTON) Giselle	21/05/2021	A	89 ans
PERCHEMINIER Jacques	28/05/2021	A	88 ans
CLÉMENT Aurélien	02/06/2021	A	37 ans
CAILLÈRE Pascal	09/06/2021	A	50 ans

ENTRETIEN AVEC NOS NOUVELLES RECRUES

La mairie de Chaumes-en-Retz a vu ses effectifs s'agrandir puisque trois nouveaux agents et un étudiant en alternance ont rejoint les rangs de la municipalité calmétienne. Nous sommes partis à leur rencontre afin d'en savoir un peu plus sur chacun d'entre eux…

Bonjour Maxime, bienvenue à Chaumes-en-Retz ! Peux-tu te présenter en quelques mots ?

Bonjour à tous les Calmétiens, je suis Maxime Oger, récemment arrivé au sein de la mairie de Chaumes-en-Retz (N.D.L.R. : mi-février 2021). J'occupe le poste de directeur des services techniques, un poste consolidé de par une expérience acquise dans différents domaines d'activité à la fois dans les secteurs privé et public. J'interviens en remplacement d'Alain Durrens, parti savourer une retraite bien méritée.

Quel est ton rôle en tant que nouveau directeur des services techniques ?

En tant que DST, je suis principalement en charge d'accompagner la majeure partie des projets menés sur le territoire calmétien (construction de bâtiments, voirie, espaces verts…). En effet, 2021 est une année pleine de projets pour Chaumes-en-Retz ! Accompagné par l'équipe des services techniques, j'assure le rôle d'intermédiaire entre les demandes de riverains et l'équipe municipale.

Bonjour Véronique ! Comme pour Maxime, nous te laissons te présenter aux Calmétiens.

Bonjour à tous, je suis Véronique Le Bourhis. Issue d'un parcours plutôt orienté urbanisme, j'ai été directrice d'une communauté de communes pendant 9 ans. Par la suite, j'ai décidé de me réorienter vers les métiers des livres et de l'édition. Attachée au service public, j'ai donc effectué des stages dans plusieurs bibliothèques en parallèle de mon bénévolat au sein de la bibliothèque située sur le secteur d'Arthon en Retz.

En quoi consiste ce poste de responsable des bibliothèques de Chaumes-en-Retz ?

Ma mission principale s'articule autour de la coordination et la gestion des trois bibliothèques calmétiennes. Le but principal est de redynamiser le réseau afin de faire revenir les lecteurs et le public scolaire, fortement impacté durant cette crise sanitaire. En collaboration avec les élus et l'équipe de bénévoles des trois bibliothèques, des projets d'animation culturelle devraient prochainement voir le jour à Chaumes-en-Retz !

Bonjour Olivier, comme le veut la tradition, nous te laissons te présenter à nos lecteurs.

Bonjour, je suis Olivier Bouyer, nouvel agent des services techniques. J'ai rejoint les équipes le 3 mai dernier en qualité d'agent technique. Cette nouvelle aventure fait suite à 15 ans d'expérience au sein de la mairie de Pornic sur le même poste. Avec l'ensemble de l'équipe, nous intervenons donc principalement sur du dépannage électrique ainsi que sur la maintenance des bâtiments. Je profite de ces quelques lignes pour remercier l'ensemble de mes collègues pour l'accueil et l'intégration dont j'ai pu bénéficier !

Bonjour Arthur, peux-tu te présenter en quelques mots ?

Bonjour à tous, je suis Arthur Durand, Calmétien d'origine et actuellement chargé de communication en alternance au sein de la mairie depuis septembre 2020. Mon emploi du temps se divise avec le master professionnel « Manager de la communication » (niveau bac + 5), que je prépare au sein de l'école nantaise Sup'de com. Je suis principalement en charge de l'administration de la page Facebook et du site internet de la commune. J'interviens aussi sur la rédaction de contenus pour les différentes publications municipales ainsi que dans la relation avec certains prestataires. D'un point de vue global, nous œuvrons avec l'équipe municipale et l'ensemble du personnel communal afin de mettre en place une stratégie de communication permettant de mettre en lumière le dynamisme de Chaumes-en-Retz !

LE POINT SUR LE BUDGET 2021

FONCTIONNEMENT

Dépenses
5 684 251, 77 €

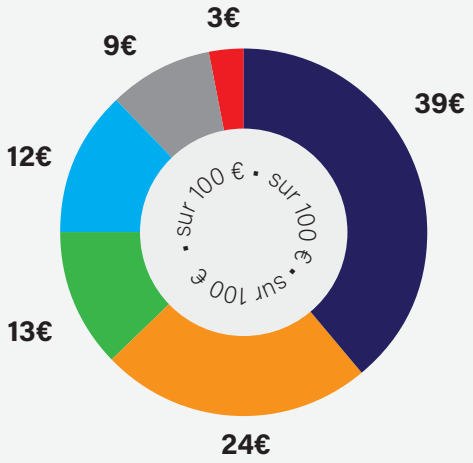

- Charges de personnel
- Charges générales (fournitures et consommation courante, entretien et réparations…)
- Autofinancement (capacité de financement propre à la commune)
- Autres charges de gestion courante (indemnités des élus, subventions…)
- Intérêts de la dette
- Charges diverses (amortissements)

Recettes
5 684 251, 77 €

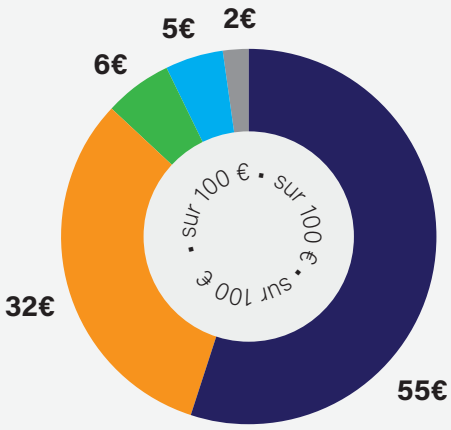

- Impôts et taxes
- Dotations
- Recettes diverses
- Produit des services (restauration scolaire, location de salles…)
- Excédent de fonctionnement reporté

INVESTISSEMENTS

Dépenses
6 458 597, 32 €
dont 3 315 280 € de programme 2021

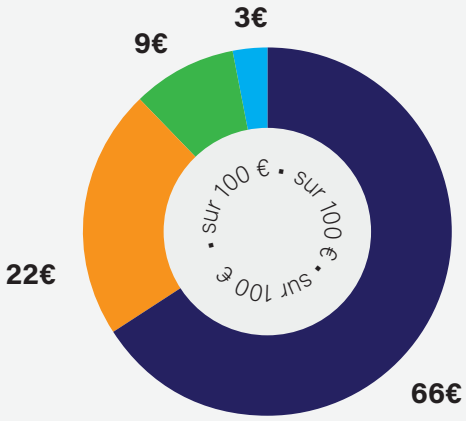

- Travaux (bâtiments, voirie)
- Acquisitions (terrains, services…)
- Remboursement du capital de la dette
- Autres dépenses

Recettes
6 458 597, 32 €

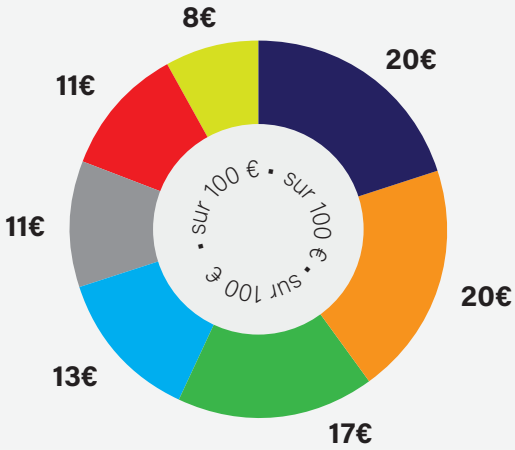

- Excédents de fonctionnement affectés à l'investissement
- Remboursement TVA et taxe d'aménagement
- Subventions d'investissement
- Excédent d'investissement reporté
- Autofinancement
- Emprunt
- Autres recettes (amortissements, cessions…)

LE POINT SUR LES INVESTISSEMENTS PRINCIPAUX DE 2021

Aménagement sécurisation des voies
1 085 000 €

Travaux connexes du futur collège
220 000 €

Provisions pour la réfection du théâtre de Chéméré
150 000 €

Réaménagement de la mairie annexe de Chéméré
140 000 €

Energies renouvelables
100 000 €

FOCUS SUR LES SUBVENTIONS 2021

Associations - 193 741,27 €
Soit 28 € / habitant

Écoles - 302 908,91 €
Soit 44 € / habitant

L'URBANISME DÉMÉNAGE

À compter du 15 juillet 2021, le service urbanisme quittera les locaux de la mairie annexe de Chéméré pour s'installer au sein de la mairie principale. En effet, la mairie annexe va connaître une période de travaux afin d'être en mesure d'accueillir des services sociaux et de santé.

SKATEPARK

Inaugurés il y a près de 10 ans, les skateparks vont prochainement bénéficier de travaux d'entretien. Soucieuse d'assurer la sécurité des utilisateurs de la structure, la municipalité, en réponse à la demande de jeunes de la commune, va donc procéder aux ajustements qui s'imposent afin de garantir une pratique des différents sports de glisse en toute sécurité.

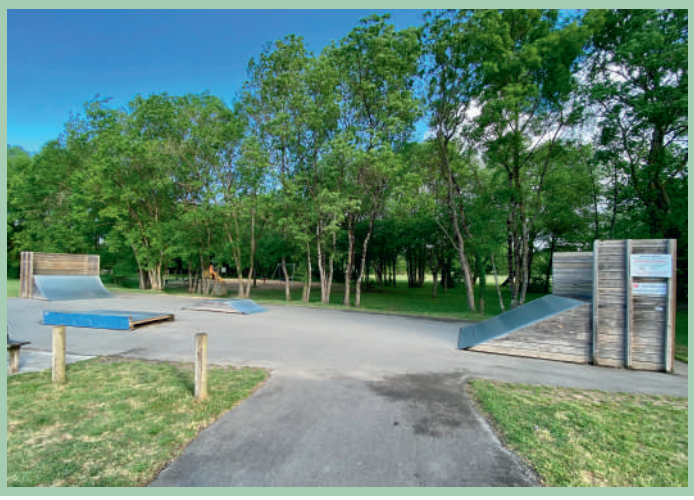

PROTECTION ET PARTICIPATION CITOYENNE : LA MAIRIE RECHERCHE DES VOLONTAIRES !

Les habitants souhaitant participer au programme de protection et participation citoyenne peuvent se manifester auprès des accueils des trois mairies calmétiennes.

La liaison directe avec la gendarmerie permet d'alerter et prévenir en cas de problème ou danger avéré.

Plus d'informations *via* le garde champêtre au 02 40 21 30 22 ou 02 40 21 30 11.

ZOOM SUR LES AMÉNAGEMENTS ROUTIERS

Rue des Moutiers

Depuis le 15 janvier dernier, la rue des Moutiers est équipée de dispositifs temporaires visant à réduire la vitesse. Dans le sens « entrant », depuis l'installation du système de ralentissement, environ 11 % des véhicules ne respectent pas la limitation de vitesse contre 24 % avant. Même constat pour les véhicules sortants, environ 20 % des véhicules ne respectent pas la limitation de vitesse, contre quasiment 50 % avant l'installation des dispositifs. Pour assurer la sécurité de chacun sur cette zone, la pérennisation de ces aménagements temporaires est envisagée par l'équipe municipale.

Aménagements temporaires situés rue des Moutiers

Statistiques recensées AVANT l'installation des dispositifs (20/10/2020 au 31/12/2020)

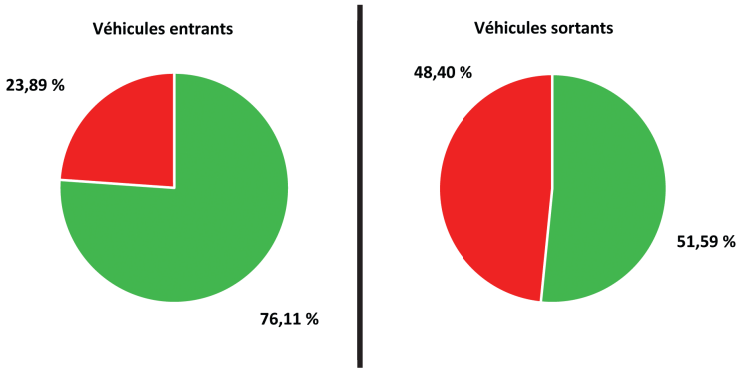

Statistiques recensées APRÈS l'installation des dispositifs (du 15/01/2021 au 26/03/2021)

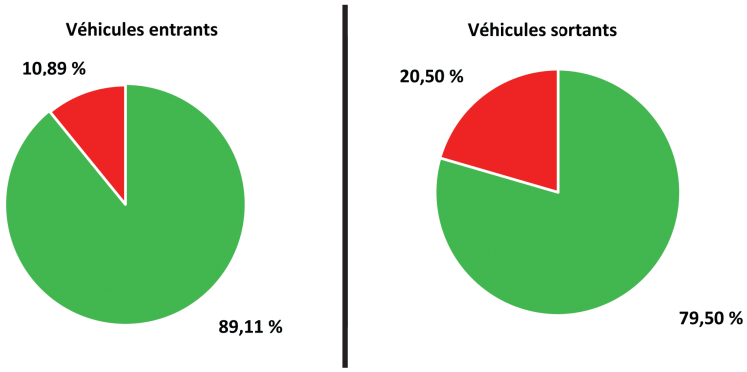

Automobilistes respectant la limitation de vitesse imposée (zone 50)

Automobilistes ne respectant pas la limitation de vitesse imposée (zone 50)

L'allée des Pierres Rousses en zone 30

Depuis quelques années, l'allée des Pierres Rousses est équipée de chicanes installées dans le but de faire ralentir les automobilistes. Ces graphiques exposent les résultats suivants : environ 47 % des véhicules ne respectent pas la limitation de vitesse fixée à 30 km/h. Ces premiers résultats sont encourageants mais insatisfaisants. Nous devons continuer à améliorer le respect des limitations de vitesse dans nos agglomérations.

Chicanes situées allée des Pierres Rousses (zone 30)

Statistiques recensées sur la période suivante : 16/02/2021-26/03/2021.

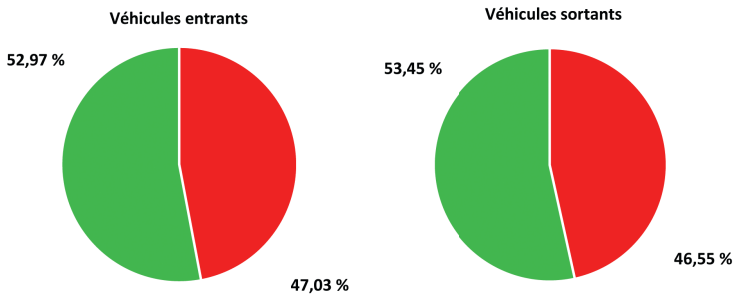

Automobilistes respectant la limitation de vitesse imposée (zone 30)

Automobilistes ne respectant pas la limitation de vitesse imposée (zone 30)

AVENUE ARTHUS-PRINCÉ

Les travaux entrepris afin d'aménager l'avenue Arthus-Princé pour les déplacements doux avancent bien : la portion allant du double rond-point à la rue des Pierres Rousses est terminée depuis fin juin et la tranche allant vers Arthon est pratiquement finie.

Depuis le 3 juillet, la section entre le double rond-point et l'église Saint-Jean-Baptiste est en travaux en raison d'une reprise de la canalisation d'eau potable. La circulation y est interdite jusqu'à fin juillet, excepté pour les véhicules d'urgence, les cars de ligne, les camions de ramassage des déchets, et bien sûr les riverains.

Nous vous informons également que ce même tronçon sera en circulation alternée durant le mois de septembre, et nous ne manquerons pas de vous informer plus précisément sur les travaux engagés à partir de septembre dans le prochain numéro d'*Informations municipales.*

Place du marché vers Chéméré

Rue du Brandais vers Arthon

Rue du Brandais vers Chéméré

BRÈVES DE TRAVAUX

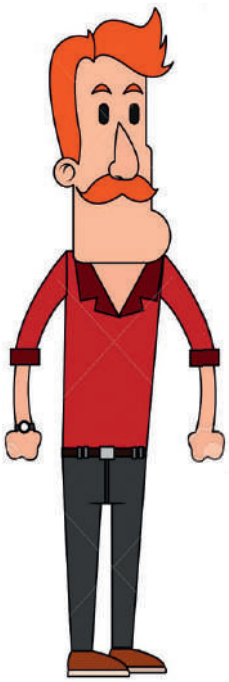

Bonjour, vous avez vu, il n'y a plus d'échafaudage sur l'église Saint-Martin, les travaux sont finis !

Oui, et des aménagements ont été réalisés sur le parking de la mairie principale. Et pour la mairie annexe de Chéméré ?

Les travaux vont débuter courant juillet, le personnel migrera en mairie principale. Seule la Poste restera ouverte. Et à La Sicaudais, que se passe-t-il ?

À La Sicaudais aussi ça bouge, un accès PMR a été réalisé au niveau de la nouvelle épicerie.

VIE ÉCONOMIQUE ET AGRICULTURE

Remettons tout dans l'ordre.

Certains de nos concitoyens ont pu entendre dire ou lire que rien de nouveau n'a été fait depuis l'année dernière. Mais si en effet des projets avaient fait l'objet de réflexions précédemment, il y a un abîme entre « l'intention de… » et les mises en œuvre et réalisations.

Place du Relais

Ainsi les locaux commerciaux situés place du Relais ont accueilli le 1er janvier 2021 deux commerces, de coiffure et de toilettage canin. Si l'idée d'occupation par transfert d'autres activités a été conçue entre 2018 et 2019, la réalisation n'a débuté qu'à l'été 2020, avec la rencontre des intéressés, la confirmation de l'intérêt des parties, et en l'absence de documents antérieurs, la matérialisation écrite d'un accord sur la concrétisation et la réalisation des aménagements professionnels des locaux, le suivi des travaux et enfin la détermination et la rédaction des modalités juridiques des droits d'occupation.

Commerce à Chéméré

En septembre dernier, avec la cessation d'activité du commerce de fleurs sur le secteur de Chéméré, la commune a recherché activement un repreneur pour le local. Après plusieurs rencontres, il a été retenu une activité de snack-bar « L'Amuz bouche ». Le choix de cette activité a été motivé par l'étude et le sérieux du projet présenté, l'enthousiasme de son porteur, mais aussi par l'animation économique que cette activité apportera sur le site hors Covid. La commune a apporté toute l'aide et le soutien possible à cette installation.

Marchés

Depuis le printemps dernier, la crise économique liée au Covid a été durement ressentie par les commerçants de nos marchés, certains n'ont pu y faire face et ont cessé leurs activités, d'autres sont arrivés. Des produits d'artisanat local, des producteurs locaux, un poissonnier, un commerce de vêtements, et dès la fin de crise, la commune a bon espoir de compléter l'offre et de dynamiser nos marchés. Enfin, toutes les conventions d'occupation du domaine publique ont été révisées avec un tarif leur signifiant le soutien à leurs activités.

Vétérinaire

L'installation d'un nouveau vétérinaire début 2021 répond à une sollicitation de nos exploitants agricoles qui avaient besoin d'une activité vétérinaire essentiellement tournée vers leur domaine. Cette réponse aux besoins exprimés a été possible grâce à la participation active et à un travail important de la commune. Son action de facilitateur dans le projet, par son intervention dans la recherche d'un local potentiel, intervenant comme intermédiaire et caution entre le propriétaire initial et le professionnel, et son engagement sur le rachat éventuel du bâtiment, en a permis la concrétisation.

L'îlot de la boulangerie et le centre de Chéméré

Le projet initial de l'îlot de la boulangerie, qui avait été finalisé en 2019, a été mis à mal par les fouilles imposées par l'INRAP et le retard que cela a généré.

Avec ce retard, la découverte de difficultés inattendues, des calendriers modifiés ou mal calés, et l'évolution des motivations des différents partenaires sur le projet, la commune est dans l'obligation de retravailler totalement le dossier. Les travaux de construction des locaux commerciaux et d'habitation vont commencer, nous l'espérons, d'ici la fin de l'année, après la finalisation d'une nouvelle étude, qui porte entre autres sur le financement et sur l'occupation, la destination et la disposition des surfaces commerciales.

La fermeture de l'épicerie « Côté Jade » et sa reprise sont un élément de la réflexion que la commune porte actuellement sur le projet de l'îlot et plus largement sur le projet de dynamisation et recentralisation de nos centres-bourgs.

La commune s'est positionnée sur le rachat du fonds pour rester maître du site et contrôler les installations sur ce lieu.

Épice'Retz à La Sicaudais

Un commerce de proximité a ouvert le 23 avril 2021 à La Sicaudais, la commune a soutenu le porteur de projet dès les premiers contacts en septembre 2020.

Elle est intervenue dans le cadre des aides financières possibles par la communauté d'agglomération et la région, sur les aménagements extérieurs et les autorisations d'occupation du domaine publique.

L'offre médicale

L'évolution de l'offre médicale sur Chaumes-en-Retz est un sujet préoccupant, sur lequel la commune travaille de concert avec les médecins actuels. Il s'agit de conserver au minimum, voire d'augmenter, cette offre médicale.

La boulangerie d'Arthon

Le transfert de la boulangerie d'Arthon sur la place du Relais sera effectif en octobre 2021, les travaux ont enfin pu commencer après la confirmation par un accord écrit fin 2020 de la finalisation du projet, de la vente et du prix du terrain par la commune.

La commune est intervenue pour l'obtention d'aides financières par la région.

Les centres-bourgs

Des études sur la dynamisation et la recentralisation des centres-bourgs sont en cours à deux niveaux.

Au niveau communal, un cabinet d'étude mandaté et financé par la communauté d'agglomération procède actuellement à des analyses sur les atouts, les besoins, les attentes de la population et des commerçants sur la dynamique commerciale à Chaumes. C'était l'objet de la concertation qui a eu lieu en avril par la mise en place de kiosque, dans l'ensemble des trois bourgs. Un état des lieux et une synthèse vont être dressés, ce qui permettra de nous aider à mettre en place des actions, des orientations pour favoriser la recentralisation et la dynamisation de nos commerces de proximités en centre-bourg.

Au niveau départemental, dans le cadre du projet « Cœur de bourg, Cœur de ville », la réalisation d'un plan-guide reprenant de façon plus large toutes opportunités de la commune nous permettra de définir une stratégie d'évolution et d'accompagnement des transformations de notre commune.

Soutien aux professionnels

Pour aider à remédier aux conséquences économiques du Covid, la commune a mis en place plusieurs actions :

– soutien à ses professionnels occupants des locaux communaux en annulant les loyers pendant les temps de fermeture obligatoire ;
– proposition d'occupation gratuite du domaine public pour des terrasses ;
– relais de toutes les aides possibles de la région, du département ou de l'agglo ;
– information et rappel de la poursuite de leur activité sur le site de la mairie, et sur les réseaux sociaux ;
– relais et soutien de toutes les initiatives des commerçants et propositions.

L'Agriculture

Dans le mois de septembre 2020, des contacts, des visites, des entretiens ont eu lieu avec l'ensemble des agriculteurs de la commune.

Cela a conduit à des réunions permettant de définir, leurs attentes, leurs besoins.

Ainsi il a pu être défini la conception et la mise en place d'un plan de réalisation sur trois ans de zones de croisements, de même que des plans de curage et d'élagage.

Le Poirier

Ces travaux ont commencé en 2021.

Des réunions ont pu être mises en place en avril 2021 à notre initiative avec le département et la chambre d'agriculture sur l'impact du projet du doublement de la RD 751 sur les exploitations riveraines.

Enfin, actuellement, une action vers et avec les agriculteurs sur le devenir et la transmission des exploitations est en cours.

Voici donc un panel non exhaustif des actions qui ont été développées dans le cadre de la vie et du développement économique et de l'agriculture à Chaumes-en-Retz, dans l'intérêt unique de notre belle commune.

Toutes ces actions n'ont pu être menées que par et avec le travail et l'investissement de tous les membres de la commission « Vie Développement économique et Agriculture » et plus particulièrement Sylvain Bichon, ainsi que son groupe de travail « Agri ».

SOYONS CITOYENS, RESPECTONS NOTRE ENVIRONNEMENT !

Brûlage

À l'approche de l'été, la mairie vous rappelle que le brûlage est interdit sur la commune ainsi que sur tout le département. Les seules exceptions concernent les feux effectués :

– du 16 octobre au 28 février, sans aucune formalité ;
– du 1er mars au 30 juin, après acceptation de votre demande par la mairie.

Le non-respect de ces règles est passible d'une amende de 750 €.

Au-delà des possibles troubles de voisinage (nuisances d'odeurs ou de fumées) ou des risques d'incendies, le brûlage des déchets verts contribue à la dégradation de la qualité de l'air.

D'autres solutions existent pour valoriser vos déchets verts : le compostage, le broyage, le paillage ou encore l'apport en déchetterie.

Dépôts sauvages

Nous constatons encore sur la commune des dépôts sauvages, à proximité des collecteurs, dans les fossés et chemins.

Ces incivilités peuvent être sanctionnées par le personnel communal. L'article L. 541-3 du Code de l'environnement confère aux maires le pouvoir de police nécessaire pour assurer l'élimination des déchets. Le dépôt et l'abandon d'ordures ou de déchets sur la voie publique sont des infractions passibles d'une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 €. Elles sont d'autant plus inacceptables que de nombreuses solutions pour une gestion de nos déchets respectueuse de l'environnement s'offrent à nous :

– bacs verts, pour les ordures ménagères ;
– bacs jaunes, pour les emballages ;
– containers bleus pour les papiers ;
– containers verts, pour les verres ;
– containers du Relais et de la Croix Rouge pour les textiles ;
– déchetterie la Tartinière pour les déchets non cités ci-dessus.

ÉCOPÂTURAGE

La mairie de Chaumes-en-Retz a choisi de développer l'écopâturage sur certains espaces verts de la commune :

– le parc de Chéméré (2 parcelles) ;

– les jardins familiaux d'Arthon ;

– le Grand Fief, lotissement d'Arthon (2 parcelles).

L'écopâturage est une technique douce d'entretien des espaces verts par des animaux herbivores, bonne alternative à l'entretien mécanique et/ou chimique. Il s'inscrit dans un projet de développement durable en terme : écologique, économique et pour créer du lien social.

L'écopâturage permet :

– d'entretenir régulièrement les espaces verts dans le respect de l'environnement et de l'humain ;

– d'enrichir la terre et favoriser la biodiversité ;

– d'avoir un espace vivant et apaisant.

Le choix de l'écopâturage permet de contribuer à la diminution de notre empreinte écologique.

Ce mode de gestion des espaces verts contribue à conserver les milieux ouverts en empêchant les broussailles et buissons de recoloniser l'espace.

L'écopâturage permet de bénéficier d'un espace paisible, d'observation des animaux dans leur espace naturel.

De plus, l'écopâturage utilise généralement des races d'animaux rustiques et anciennes. Il permet ainsi de perpétuer leur espèce et de la faire connaître au grand public. Le choix de la race du mouton d'Ouessant n'est pas un hasard car sa petite masse corporelle (15 à 20 kg) est un atout pour éviter un tassement du terrain trop excessif qui peut être néfaste (sol trop tassé, non drainant…).

Le mouton d'Ouessant est une race originaire de l'île d'Ouessant en Bretagne. Ce mouton a disparu de cette île durant le XXe siècle à la suite de l'arrivée de moutons continentaux. La race a pu être sauvée grâce à quelques animaux retrouvés dans des propriétés sur le continent, et n'est aujourd'hui plus menacée.

C'est le plus petit mouton au monde ! Peu modifié par sélection, ce mouton a conservé les caractéristiques archaïques de l'ovin : la femelle ne fait qu'un petit par an. La mise bas, qui a lieu au printemps, se fait sans aide humaine. Le petit se tient debout au bout de 30 secondes seulement !

Les moutons ont besoin d'être tondus une fois par an en début d'été. Grâce à sa laine épaisse, ce mouton résiste aux froids intenses. Il est rustique, rarement malade et vit dehors.

Enfin, ce mouton est grégaire et ne supporte pas la solitude. Il a la réputation d'être une vraie tondeuse écologique !

Le troupeau nécessite une surveillance régulière d'un professionnel de l'écopâturage pour gérer :

– l'apport en eau ;

– la santé du troupeau (maladies, parasites…) ;

– les agnelages ;

– l'évolution de la végétation (en fonction du climat, du travail des moutons…).

La transhumance des moutons a lieu en hiver et en été, lorsque l'herbe vient à manquer. Cela permet ainsi à la végétation de se régénérer, d'assainir les sols et éviter ainsi la prophylaxie (développement de maladies).

L'écopâturage est une alternative écologique qui permet de sensibiliser les citoyens :

– à la sauvegarde de la biodiversité ;

– à la réduction de notre empreinte écologique ;

– à la protection de l'environnement qui nous entoure.

CHAUCIDOU

La cohabitation entre cyclistes et automobilistes n'est pas toujours très simple.

C'est pour cette raison que la commune a décidé la mise en place de voies dédiées aux cyclistes, appelées « chaucidou ».

Qu'est-ce que le chaucidou ?

Il s'agit d'un concept de répartition de l'espace de la chaussée entre les cyclistes et les automobilistes, avec une voie centrale sans marquage axial et deux lignes de rive implantées de chaque côté de cette voie.

Comment circulons-nous sur ce chaucidou ?

Les véhicules motorisés circulent sur la voie centrale bidirectionnelle et les cyclistes sur les accotements revêtus, appelés rives. La largeur de la voie ouverte aux véhicules motorisés est insuffisante pour permettre le croisement Ces derniers empruntent donc ponctuellement la rive lorsqu'ils se croisent, en vérifiant auparavant l'absence de cyclistes et, à défaut en ralentissant.

Le chaucidou a pour but de favoriser et faciliter les déplacements dits « doux ». D'ailleurs, nous vous rappelons que des vélos électriques sont mis à votre disposition par la commune. Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à vous renseigner à l'accueil de la mairie principale.

Pensez à respecter tous les usagers de la route. Le civisme de tous les jours doit être reporté lors de nos déplacements.

En voiture,
différents cas de figures peuvent se présenter :

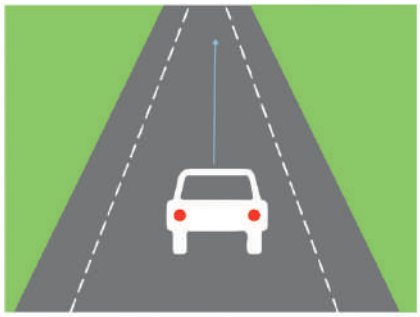

1

Aucun véhicule ne se présente en face et la route est dégagée.

→ **Je circule sur la partie centrale de la chaussée.**

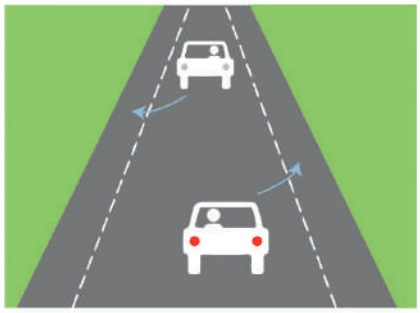

2

Un véhicule se présente en sens opposé.

→ **Je vérifie qu'il n'y a pas de piéton ou de cycliste sur la chaussée et je me déporte sur la droite pour croiser le véhicule. L'automobiliste en sens opposé procède de même.**

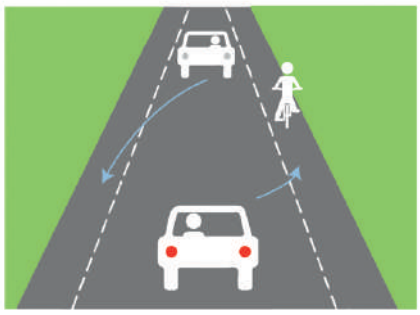

3

Un cycliste circule à droite de la chaussée et un véhicule se présente en sens opposé.

→ **Je me déporte sur la droite derrière le cycliste, en maintenant une distance de sécurité adaptée. Je dépasse le cycliste une fois l'autre véhicule croisé.**

METTEZ VOTRE VÉLO EN SÉCURITÉ GRÂCE AUX ABRIS VÉLOS

Le début du mois de mai a vu la commune s'équiper de nouveaux abris vélos situés sur les trois secteurs. Ces équipements vous permettent de stationner votre vélo gratuitement en toute sécurité.

On y trouve également une patère pour accrocher vêtement ou casque.

Veillez à apporter votre cadenas personnel afin de pouvoir verrouiller l'abri vélo.

Dans l'ordre : place du Relais, en face de la bibliothèque de Chéméré, cimetière de La Sicaudais, en face de l'Épice'Retz La Sicaudais.

CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Le samedi 8 mai dernier fut l'occasion de commémorer la fin de la Seconde Guerre mondiale. Après un premier rassemblement au cimetière du secteur de Chéméré en présence des Unions Nationales des Combattants de la commune et un deuxième à du secteur d'Arthon, un hommage solennel a été rendu au monument de la Poche Sud puis au cimetière du secteur de La Sicaudais. Cette cérémonie fut l'occasion pour Pierre Bichon de se voir remettre la croix du combattant ainsi que le titre de reconnaissance de la nation.

Décoration de Pierre Bichon

Cérémonie aux cimetières des secteurs d'Arthon en Retz, de Chéméré et de la Sicaudais

LES CROIX ET CALVAIRES DE CHAUMES-EN-RETZ

Le calvaire et la chapelle, jadis près du cimetière chéméréen.

Depuis de longues semaines, un groupe de Calmétiens a entrepris de recenser les croix et calvaires présents sur la commune, en retraçant leur emplacement, l'année de leur construction, leur origine… Un travail commencé par Roger Masson, décédé en août 2020, pour Arthon-La Sicaudais, et Pierre Bichon, pour Chéméré.

L'objectif est de classer tous ces documents dans un ouvrage agrémenté de nombreuses photos qui seront réalisées prochainement. Le but est également d'encourager à l'entretien de ces édifices.

Pour compléter ce livre, des témoignages sont récoltés auprès d'aînés, afin de rappeler ce qu'étaient les Fêtes-Dieu et Rogations, qui jalonnaient, il y a peu, la vie des trois secteurs de notre commune.

Aussi, un appel est lancé à celles et ceux souhaitant apporter leur concours à la réalisation de cet ouvrage : témoignages et prêt de photos prises lors des Fêtes-Dieu et Rogations, informations sur les calvaires…

Renseignements auprès d'Hervé Leprévost : 06 80 40 12 04 et Pierre Bichon pour Chéméré : 02 40 21 31 22.

ÉCOLE SAINTE-VICTOIRE

Au cours de ce second semestre, les parents d'élèves se sont mobilisés pour réaliser les travaux n'ayant pas pu se finaliser l'année dernière. Les pavés ont été posés, le mimosa coupé et le jardinet nettoyé, il est maintenant prêt à accueillir nos plantations.

Dans la classe des CE/CM, les élèves ont pu réinvestir leurs connaissances nouvellement acquises en histoire afin de construire des maquettes de châteaux forts. Il s'agissait pour eux de reproduire avec du matériel de récupération les différentes techniques utilisées au Moyen Âge, notamment les ponts-levis.

Dans la classe des plus jeunes, les enfants ont travaillé sur la croissance des plantes et le vocabulaire des fleurs, certains sont devenus incollables ! Ils ont semé des graines et ont surveillé attentivement le développement de leurs plantules, avant de les emporter chez eux pour les planter dans leurs jardins.

Les restrictions sanitaires interdisent la pratique sportive en salle. Malgré tout, les élèves de CE/CM ont pu bénéficier gratuitement de 4 séances d'initiation au rugby, cette animation en plein air étant proposée par le club de rugby de Pornic. Un grand merci à Apolline !

N'hésitez pas à visiter le site internet de l'école : lasicaudaissaintevictoire.fr

ÉCOLE JEAN MONNET

Des projets voient le jour :

– en lien avec l'AFR de Chéméré, un projet autour des jeux de société pour les élèves de la maternelle et les élèves de la classe de CE2/CM1 ;
– en partenariat avec la bibliothèque L'Aqueduc : les classes de GS, CP/CE1 et CE1/CE2 ont reçu deux jeux de livres du « prix des petits lecteurs de bord de mer ». La bibliothèque les laisse en prêt jusqu'à la fin de l'année scolaire. Les résultats des votes par classe seront affichés à la bibliothèque et transmis également à la librairie L'Embellie, organisatrice de ce concours ;
– en lien avec Chem'loisirs, des décorations ont été réalisées par les élèves pour la maison de retraite. En retour, les élèves ont pu déguster des chocolats offerts par Chem'Loisirs.

De plus, une réflexion est en cours sur la cour de récréation. Pour cela, l'équipe de l'école, en concertation avec la commission des Affaires scolaires et Mme Hamon (élue municipale), M. Verhille (un représentant des parents d'élèves) et un conseiller pédagogique, participe à l'élaboration d'un nouvel aménagement : nous avons hâte de découvrir dans quelques mois les premiers changements.

ÉCOLE NOTRE-DAME

Malgré les restrictions sanitaires, des projets vivent dans notre petite école.

Un temps festif entre enfants et équipe éducative lors du carnaval au mois de mars : dans le respect des règles de distanciation, chaque classe déguisée a présenté sa danse du carnaval. Un moment de détente bienvenu.

Notre projet sur les élevages a débuté par la classe de GS/CP qui a hébergé pendant un temps des phasmes ! Drôles d'insectes… Chaque classe a pu les admirer de près. Les GS/CP ont, quant à eux, fait un travail d'observations et de recherches plus approfondi.

D'ici la fin de l'année, au programme : escargotière, fourmilière, élevage de coccinelles et de vers de terre.

Le potager va se parer de plants de légumes, de fleurs et d'une jachère fleurie. En septembre, la cueillette devrait s'avérer prospère grâce à l'enrichissement du sol réalisé par les plus grands !

Après recherches et plans, les CM1/CM2 ont fabriqué et installé deux hôtels à insectes sur le pré. Les fleurs de la jachère et du potager vont, nous l'espérons, attirer de nombreux insectes qui trouveront refuge dans ces abris.

Nous souhaitons un bel été à tous. Nous serons ravis de retrouver à la rentrée prochaine enfants et familles pour une nouvelle année scolaire avec cinq classes : PS/MS, MS/GS, CP, CE1/CE2 et CM1/CM2.

Merci de déposer vos réponses en mairie qui fera suivre.

Questionnaire concernant les besoins en santé et prévention sur le territoire du Pays de Retz à destination des personnes de +60ans

Ce questionnaire est réalisé par la Communauté Professionnelle du Territoire (CPTS) du Pays de Retz en partenariat avec l'Hôpital Intercommunal du Pays de Retz (HIPR). Il est à destination des personnes de + de 60ans. Ces réponses nous permettront d'évaluer vos besoins sur le domaine de la santé et de la prévention sur votre bassin de vie.

1. Date du jour ? _____

2. Avez vous un médecin traitant déclaré?

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- Ne sais pas

3. Vous êtes un(e)? (genre)

Une seule réponse possible.

- Homme
- Femme

4. Votre âge?

Une seule réponse possible.

- 60-65
- 60-70
- 70-75
- 80-85
- 85+

5. Quelle est votre commune (ou communauté de commune) de résidence?

_____

6. Pensez-vous être en bonne santé physique?

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- Ne sais pas

7. Pensez vous être anxieux(se), triste, dépressif(ve) et/ou avoir des troubles de la concentration ou des pertes de mémoire la majorité de votre temps?

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- Ne sais pas

8. Avez-vous déjà chuté cette année?

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- Ne sais pas

9. Pensez vous avoir des troubles de la marche et de l'équilibre?

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- Ne sais pas

10. Pensez vous être bien entouré (famille, amis, aides...)?

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- Ne sais pas

11. Etes-vous atteint d'une ou plusieurs affections longue durée (ALD)?

Une seule réponse possible.

- Cardiaque
- Haute Tension Artérielle
- Diabète de type 2
- Pulmonaires
- Autres:

12. Pensez vous que votre maison/appartement est bien adapté pour vous?

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- Ne sais pas

13. Vivez vous seul(e) à votre domicile?

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non

14. Pensez vous qu'il y a suffisamment de structures ou établissements de soins de santé sur le territoire du Pays de Retz?

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- Ne sais pas

15. Pensez vous qu'il y a suffisamment de structures, actions ou établissements dans le Pays de Retz concernant le dépistage ou la prévention de certaines pathologies?

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non
- Ne sais pas

16. Quel serait selon vous le type de professionnels de la santé le moins présent sur le territoire du pays de Retz?

Une seule réponse possible.

- ( ) Accompagnement Educatif et Social
- ( ) Aides à domicile
- ( ) Aides Soignantes
- ( ) Diététiciens
- ( ) Educateurs Sportifs
- ( ) Ergothérapeutes
- ( ) Infirmiers
- ( ) Kinésithérapeutes
- ( ) Médecins
- ( ) Medecins spécialistes
- ( ) Orthophonistes
- ( ) Ostéopathes
- ( ) Pédicures-Podologues Pharmaciens
- ( ) Psychologues
- ( ) Autre : _____

17. Quels sont selon vous les trois principaux inconvénients à la vieillesse ?

Plusieurs réponses possibles.

- [ ] L' isolement social
- [ ] Le déclin de la santé (pathologies médicales, traitements)
- [ ] Les difficultés financières
- [ ] L' utilisation des nouveaux dispositifs, outils informatiques...
- [ ] Les problèmes de mobilité
- [ ] Les problèmes autour de l'alimentation, des repas
- [ ] Les adaptations du logement à prévoir
- [ ] La fragilité psychologique
- [ ] Les difficultés liées aux troubles cognitifs
- [ ] Les difficultés pour trouver des professionnels intervenants au domicile
- [ ] Les perturbations dans vos activités quotidiennes
- [ ] Les chutes

Autre : _____

18. Autres remarques ? (merci de votre participation !)

_____

_____

_____

_____

ÉCOLE CHARLES PERRAULT

Durant cette deuxième partie de l'année scolaire, les élèves de l'école sont partis à la découverte de l'Italie dans le cadre de l'ouverture culturelle, axe du projet d'école. Cela a été l'occasion, entre autres, de découvrir Léonard de Vinci, de voyager dans les grandes villes italiennes telles que Venise et Rome, de travailler autour de l'opéra et d'écouter la version originale de *Pinocchio*. Un rallye lecture autour de ce pays a été proposé aux élèves de CE2 alors que les élèves de CM ont réalisé un rallye lecture bandes dessinées, en association avec leurs correspondants de l'école de Fresnay.

À cette découverte culturelle s'ajoutent les projets sportifs. Les élèves, à partir du CE2, ont pu bénéficier de deux séances de char à voile à la base nautique de Saint-Michel-Chef-Chef. Le club de rugby de Pornic a également présenté ce sport aux élèves lors de trois séances d'initiation. Courant juin, en lien avec la fête du vélo, les élèves ont appris à réparer leur vélo, en partenariat avec l'AFR de Chéméré. Cette association est également intervenue auprès de toutes les classes de l'école pour présenter des jeux de société. Cela a permis aux élèves de découvrir de nouveaux jeux et de tester, tous ensemble, diverses stratégies.

En plus de ces actions, les élèves de maternelle ont investi le jardin afin de réaliser des plantations. La classe de CP-CE2 a fêté dignement le 100e jour d'école grâce à diverses activités liées au nombre 100. Les élèves de CM ont pu, quant à eux, bénéficier de séances d'allemand dispensées par Mme Blavier, professeur au collège. Après avoir suivi intensément le Vendée Globe depuis novembre, ils ont également continué leur voyage autour du monde en découvrant l'œuvre de Jules Verne, *Le tour du Monde en 80 jours*.

Vous pouvez suivre la vie de l'école sur son blog : https://passerelle2.ac-nantes.fr/charles-perrault-sicaudais/.

ÉCOLE SAINTE MARIE

Formations

Dans le cadre de la formation à la citoyenneté, accompagnées d'un représentant de la gendarmerie de Nantes, les classes de CE et de CM ont eu une intervention pour assurer leur protection et celle des autres.

Les élèves de CE1 et CE2 ont préparé, passé et tous obtenu le permis piéton. Bravo les CE !

Les CM ont été sensibilisés à l'utilisation et aux dangers d'Internet. Un permis Internet a été délivré aux élèves ayant réussi l'examen final.

Comme tous les ans, la commune, en partenariat avec l'école de conduite, a organisé une journée « permis vélo » pour la classe des CM2.

Toutes ces activités contribuent à faire de nos élèves des citoyens responsables.

Création

Pour préparer Pâques et embellir la ville de Chaumes-en-Retz, l'école a participé à l'animation «Chasse aux œufs » organisée par l'association « Chem'loisirs ». Les CE/CM ont décoré des œufs. Les maternelles/CP ont réalisé des cartes et des guirlandes pour décorer la résidence Saint-André. Chaque artiste en herbe a été récompensé par une poule de Pâques en chocolat. Merci « Chem'loisirs » !

Observation découverte

Depuis le mois de septembre, les maternelles/CP ont observé les changements et l'évolution du platane mûrier de la cour. Au fil des saisons, les enfants ont travaillé des compétences dans le domaine des sciences, du langage et des arts visuels. Une belle sensibilisation à la nature qui nous entoure.

Activités physiques

Apoline Cloud, en service civique au rugby club de Pornic, a initié les élèves des classes de CE1 et de CM1 à la pratique de ce sport.

Comme chaque année, l'association « Étoile Arthonaise Tennis » et l'APEL de l'école offrent des séances aux enfants de CE1/CE2. Les animateurs ont à cœur de partager leur passion à des enfants très motivés.

Inscriptions

Il n'est pas trop tard pour inscrire votre enfant. Contact auprès de la directrice Hélène Guibreteau au 02 21 30 84 ou par mail : ec.arthon.ste-marie@ec44.fr.

ÉCOLE ARMELLE CHEVALIER

Malgré la crise sanitaire, les élèves de l'école participent à un projet au sein de l'école autour du thème de l'Afrique. Des ateliers par cycles sont proposés sur la pratique instrumentale, chant et danse malgache. Le projet a commencé par un concert pédagogique le 2 avril du groupe malgache GASY GASY.

Permis vélo le 14 juin pour les élèves de CM2.

Exposition sur les blaireaux : affiches prêtées par ALEA Nature.

4 séances de voile pour les CM2.

Rentrée échelonnée

– Jeudi 2 septembre : accueil des élèves de moyenne section des deux classes de PPS-PS-MS ;

– vendredi 3, lundi 6 et mardi 7 septembre : accueil échelonné des PPS et PS : chaque jour, un petit groupe de PPS/PS fait sa rentrée scolaire (selon les demandes et nécessités des familles).

Afin d'encourager la présence régulière à l'école des enfants, les PPS/PS qui ont fait leur rentrée reviennent les jours suivants.

LE PROJET DU FUTUR COLLÈGE AVANCE…

Dans notre commune, un collège public doit s'implanter à l'emplacement de l'ancien stade des Chaumes, le long de la rue du stade du chemin Les Chaumes. Ce nouveau collège, d'une capacité de 600 élèves, doit permettre d'accompagner l'évolution des effectifs dans le secteur du pays de Retz et d'équilibrer les effectifs des collèges Jean Mounès de Pornic et Olympe de Gouges à Sainte-Pazanne.

Le département de Loire-Atlantique vient de choisir l'architecte de ce futur collège. Le cabinet retenu pour le concevoir et le construire est AIA Architectes de Nantes.

Le projet prend en compte dans sa conception des objectifs ambitieux en termes de performance énergétique, d'empreinte carbone, de mobilité douce avec le vélo et de biodiversité. De plus, un soin sera apporté aux espaces extérieurs afin qu'ils soient en adéquation avec l'environnement boisé et dans le but d'offrir un cadre épanouissant aux élèves. D'un point de vue environnemental, le projet comprend la mise en œuvre de matériaux « biosourcés », locaux, comme le bois, ainsi qu'une production énergétique basée sur une chaufferie bois.

Les travaux du futur collège devraient commencer en 2022 dans le but d'ouvrir ses portes à la rentrée scolaire 2024.

SOINSANTÉ

SoinSanté est une association existant depuis plus de 40 ans. Elle est administrée par des bénévoles et des élus de chacune des huit communes où les professionnels salariés exercent leur activité de soins infirmiers et de médecine générale.

Sous la direction d'Hélène Dancer-Camarasa, SoinSanté gère :

– le centre de santé infirmier de Saint-Père-en-Retz, 12, rue de Blandeau : les infirmières interviennent à domicile et dans les permanences sur les communes de Saint-Père-en-Retz, Frossay, Paimbœuf, Corsept, Saint-Viaud, Chauvé et le hameau de Haute-Perche à Chaumes-en-Retz, 02 40 21 70 88, contact@soinsante.fr ;
– le centre de santé polyvalent de Vue, 8 rue de Nantes : les infirmières et médecins interviennent sur les communes de Vue, Rouans et La Sicaudais pour Chaumes-en-Retz, 02 40 64 24 93, centre.sante.vue@soinsante.fr, www.doctolib.fr.

Les 3 médecins interviennent aussi dans les EHPAD de Paimbœuf, Chaumes-en-Retz ainsi qu'au Foyer de Terre-Neuve à Chauvé : www.soinsante.fr.

Covid

Face au COVID, nos infirmières ont fortement contribué au dépistage au drive du laboratoire BMPR de Sainte-Pazanne. Actuellement, elles participent au fonctionnement de vaccination anti-Covid de Pornic ainsi qu'aux tests PCR au centre de santé de Saint-Père en Retz.

Le centre polyvalent de Vue réalise des vaccinations en fonction des arrivages de vaccins et des demandes des patients.

Formation PSC1

SoinSanté organisera des formations aux gestes de premiers secours PSC1 lorsque les conditions sanitaires le permettront.

LA MINORITÉ S'EXPRIME

Depuis quelque temps, nous sommes témoins d'une multiplication des incivilités sur notre si belle commune. Ce phénomène est malheureusement palpable sur tout le Pays de Retz.

Le témoignage qui suit d'une Calmétienne ne nous laisse pas indifférents et nous interpelle :

« Je souhaite vous relater une situation qui doit amener à réfléchir sur le fait qu'il est impossible d'alerter la mairie au cours des week-ends. Rappel des faits : le samedi 10 avril après-midi, nous constatons une dégradation de la clôture de la halte-garderie quartier de Chéméré sur l'allée entre l'école privée et cette structure. Deux éléments de la clôture métallique ont été arrachés et déposés sur le chemin, et du mobilier a été jeté hors du site ; celui-ci est devenu libre d'accès à tout individu. Nous avons essayé d'informer la mairie afin que soient prises les dispositions pour sécuriser les lieux. Sur les deux numéros joints, une voix *off* précise les horaires d'ouverture de la mairie annexe et de la mairie principale. Nous avons donc appelé la gendarmerie de Pornic pour signaler la situation. Le lendemain, nous avons constaté que rien n'avait été fait. Le lundi vers 9 heures, la mairie ne semblait toujours pas être au courant si l'on en juge la réponse faite par l'accueil de la mairie principale, qui se contente de dire "appelez la gendarmerie". Ne peut-on pas imaginer qu'un répondeur puisse recevoir de tels messages d'alerte et être relevé régulièrement par un adjoint de permanence ? »

En tant que minorité, il est de notre devoir d'inciter la municipalité à trouver des solutions contre l'insécurité sur notre commune. Nous constatons effectivement nombre d'exemples sur le sujet tels que le petit terrain synthétique souvent squatté par des jeunes qui, lorsqu'on leur demande de partir pour y faire une activité, parlent mal, laissent leurs détritus et se permettent aussi d'y fumer et d'écraser leurs mégots.

De nombreux scooters ont également été vandalisés, mêmes brûlés.

Le secteur de La Sicaudais, réputé paisible, n'est pas en reste. Dernièrement, des livres ont été jetés dans le plan d'eau de La Sicaudais, un feu a été allumé à proximité du nouveau restaurant scolaire (témoignages de Calmétiens et relayés par Actu Chaumes En Retz…) !

Chers Calmétiens, comptez sur nous pour que ce sujet soit porté par la municipalité et qu'il soit traité avec nous, car cette problématique doit être réfléchie de façon collégiale pour essayer ensemble de trouver des solutions adéquates.

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2020

Déclassement du chemin de la Pichauderie

Il s'agit de déclasser un chemin communal, afin de pouvoir le céder à un particulier.

Considérant que l'emprise de la portion du chemin de la Pichauderie (161 m²) se situe au niveau de la limite de la parcelle G 653 sise 58 chemin de la Pichauderie, que cette voie étant sans issue n'a pas fonction de desservir ou d'assurer la circulation, que les droits d'accès des riverains ne sont pas mis en cause, le conseil municipal autorise la désaffectation et le déclassement du domaine public d'une portion du chemin de la Pichauderie (161 m²).

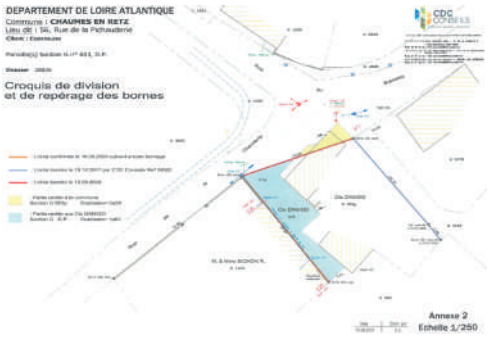

Cession de parcelle

Suite au déclassement d'une portion du chemin de la Pichauderie, M. et Mme Terrien ont fait part de leur souhait d'acquisition d'une partie de délaissé communal au 58 chemin de la Pichauderie d'une surface de 161 m² jouxtant la parcelle G 653, et suite à un alignement, la commune prendra acquisition d'une partie de la parcelle G 653 d'une superficie de 26 m².

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement du territoire, urbanisme et environnement, le 13 juillet 2020, vu l'avis des Domaines référencé VV n° 2020-44005V13901420 du 20 août 2020, vu la transmission de la promesse d'achat ainsi que la promesse de vente le 23 octobre 2020 pour un prix de 50 € le mètre carré, le conseil municipal approuve la cession d'un délaissé de 135 m² pour 6 750 €; les frais inhérents à la cession sont à la charge de la commune.

Approbation du projet éolien

Par courrier du 30 septembre 2020, le préfet de Loire-Atlantique prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de parc éolien sur la commune de Chaumes-en-Retz, porté par le maître d'ouvrage Chaumes Énergie. À ce titre, il est demandé au conseil municipal, en vertu de l'article R 181-38 du Code de l'environnement, d'émettre un avis sur ce projet. Monsieur le maire précise qu'il est favorable au projet, mais qu'il souhaite qu'un suivi sanitaire soit assuré, il en fera la demande aux services du préfet.

Exonération de loyer 8 rue de Nantes

Le maire rappelle que le local commercial (case 1) situé au rez-de-chaussée de l'immeuble dont la commune est propriétaire, cadastré section F 1305, comprenant une partie accueil, un coin atelier, une réserve, un w.-c., pour une surface totale locative de 46,09 m², a été repris depuis le 2 novembre 2020 par Mme Séverine Bardy, gérante de la SARL « L'Amuz Bouche » afin d'y installer un snack-bar.

Le maire propose au conseil municipal la remise des loyers de novembre et décembre 2020 en contrepartie des travaux d'installation et de mise aux normes énoncés ci-après, réalisés par Mme Bardy :

– changement des dalles de plafond ;
– aménagement des w.-c. aux normes PMR ;
– travaux de peinture (rafraîchissement) ;
– changement du chauffe-eau (par un plus grand) ;
– installation de hottes aspirantes à recyclage interne (filtres à charbon).

Le conseil municipal adopte cette délibération.

Dénomination de voie : impasse des Cormiers

Suite à la demande du service Développement économique de Pornic Agglo Pays de Retz en charge de commercialiser la zone d'activité du Butai et l'avis favorable de la commission Aménagement du territoire, urbanisme et environnement, Monsieur le maire propose la dénomination de la voie « Impasse des Cormiers ».

Achat d'une partie de propriété (Bernard) à un euro le m²

Il s'agit d'acquérir pour 1 euro du m² (1 830 m²), une partie de la propriété Bernard sise 45 chemin des vignes, à proximité de l'emplacement du futur collège, les frais de bornage et de notaire étant à la charge de la commune. Le conseil municipal approuve cet achat, au prix d'un euro le m² et autorise Monsieur le maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à cet effet.

Opposition au transfert de compétence PLUi à Pornic Agglo

Suite au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires en 2020, la compétence « Plan local d'urbanisme » (PLU) est transférée de manière automatique à la communauté d'agglomération à compter du 1er janvier 2021, sauf si 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent dans les trois mois précédant le 1er janvier 2021, soit par délibération prise entre le 1er octobre 2020 et le 31 décembre 2020.

Rappel des motifs d'opposition au transfert de la compétence PLU à la communauté d'agglomération

Compte tenu des forts enjeux liés à la planification (déploiement d'une stratégie globale d'aménagement de l'espace, mise en cohérence des règles d'urbanisme actuelles sur le territoire, lancement d'une réflexion sur le lancement d'un PLU intercommunal, etc.), la décision de transférer la compétence précitée à la communauté d'agglomération ne peut raisonnablement être envisagée qu'à l'issue d'un processus de réflexion approfondie, permettant d'associer l'ensemble des communes du territoire.

Or, compte tenu du contexte actuel, marqué par une première année de mandat en période de crise sanitaire et économique, une prise de fonction des élus retardée, le transfert récent de nouvelles compétences conséquentes à l'échelon intercommunal (eaux pluviales urbaines, petite enfance/enfance/jeunesse…), le travail d'analyse poussée n'a pas pu être engagé, à ce jour, avec les nouvelles équipes municipales.

De plus, la commune de Chaumes-en-Retz envisage d'engager la révision de son Plan local d'urbanisme et souhaite pour l'heure poursuivre la dynamique de travail engagée au sein des instances communales, dans l'attente d'une stratégie et d'une réflexion intercommunale partagée par toutes les communes membres.

Aussi, au regard de ces éléments, il est proposé de s'opposer au transfert automatique de la compétence visée à la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz au 1er janvier 2021, cette échéance étant prématurée pour s'y engager au regard de tous les enjeux.

Le conseil municipal décide de s'opposer au transfert automatique au 1er janvier 2021 de la compétence « Plan local d'urbanisme, document en tenant lieu et carte communale » à la communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz et demande au conseil communautaire de prendre acte de cette décision d'opposition.

Aménagement de places de stationnement au circuit de Haute-Perche

Vu l'avis du bureau communautaire et du conseil communautaire de Pornic Agglo : considérant que le circuit de Haute-Perche, présent sur la commune de Chaumes-en-Retz, est inscrit au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) en 1re catégorie, que le point de départ actuel de ce circuit est peu visible et peu sécuritaire, ce qui nécessite un déplacement du point de départ et donc une légère modification du tracé de ce circuit, que le déplacement du point de départ au hameau de Haute-Perche, au niveau du commun du village, amène à une réduction de la longueur de ce circuit, passant de 15,5 km à 14,1 km, ce qui représente une modification mineure et n'impacte pas l'inscription de ce circuit au PDIPR, et considérant la nécessité d'aménager, pour le confort et la sécurité des usagers de ce circuit, des places de stationnements au droit du nouveau panneau de départ du circuit qui sera installé au niveau du commun du village, le conseil municipal valide le déplacement du point de départ du circuit de Haute-Perche au hameau de Haute-Perche, au niveau du commun du village, et la modification du tracé du circuit, valide la convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage par laquelle l'agglomération donne mandat à la commune de Chaumes-en-Retz pour réaliser ces travaux mutualisés et valider la participation financière de l'agglomération à hauteur de 30 % du coût de ces travaux (10 500 € en fonction du revêtement).

Il conviendra de consulter les riverains lors de l'élaboration du projet.

Subvention au Triolet de Retz

Il est proposé de revoir la subvention au Triolet de Retz, en la passant de 158 à 160 € par élève, et de 0,90 € à 1 € par habitant. Les communes de Chauvé et Saint-Hilaire-de-Chaléons ont donné leur accord.

Tarif de location du local commercial (case 1) 8 rue de Nantes

Le maire rappelle que le local commercial (case 1) situé au rez-de-chaussée de l'immeuble dont la commune est propriétaire, cadastré section F 1305, comprenant une partie accueil, un coin atelier, une réserve, un w.-c., pour une surface totale locative de 46,09 m², est vacant depuis le 16 octobre 2020. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer, à compter du 1er novembre 2020, le montant mensuel du loyer hors charges et hors taxes à 458,33 € (soit 550,00 € TTC) ainsi qu'un dépôt de garantie correspondant à 2 mois de loyer hors charges et hors taxes.

Achat de parcelles dans la carrière des Chaumes

L'espace d'environ 9 hectares constituant les carrières des Chaumes, dont la moitié appartient à la commune, a une forte valeur patrimoniale (faune, flore, archéologie) qui, aujourd'hui, est menacée. C'est un site qu'il convient de conserver, voire de restaurer par endroits, afin qu'il conserve toutes ses qualités. C'est pourquoi les propriétaires privés ont été contactés pour les inciter à vendre des terrains à la commune. Dans ce cadre, ont accepté de réaliser ces mutations : les consorts Hery pour les parcelles cadastrées L 65, L 68, L 69 pour une superficie totale de 3 594 m².

Après discussion avec les cédants, ces achats seraient réalisés au prix de 0,20 € le m². Le rachat du bois, à estimer sur place avec les représentants des deux parties, se ferait sur une base de 40,00 € le stère. Le conseil municipal décide d'acquérir, les parcelles susmentionnées, au prix de 0,20 € le m².

Location-vente de case commerciale 1 rue de Bourgneuf

Il est proposé d'autoriser Monsieur le maire à passer un contrat de location-vente sur la case commerciale 2 sise rue de Bourgneuf à Chaumes-en-Retz. Le montant de la vente est de 161 000 €. Le contrat débutera en janvier 2021, fera l'objet d'une redevance mensuelle de 1 000 € HT décomposée en un loyer et un amortissement, et sera assorti d'une promesse d'achat. Montant du loyer : 730 € HT.

Location de case commerciale 2 rue de Bourgneuf

Il est proposé d'autoriser Monsieur le maire à louer la case commerciale 1, sise rue de Bourgneuf, sous la forme d'un bail commercial, pour un loyer d'un montant de 456 € HT, dès que possible.

SÉANCE DU 22 DÉCEMBRE 2020

Dénomination de voirie : Hauts d'Arthus

Le secteur sud de la commune voit la création d'un novueau lotissement, Les Hauts d'Arthus, ce qui nécessite la construction de nouvelles voies ; Il convient aujourd'hui d'en dénommer trois nouvelles. Suite à la proposition de la commission Aménagement du territoire, urbanisme et environnement, sont proposées la rue Caroline Aigle, l'allée Jacqueline Auriol et l'année Hélène Boucher. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

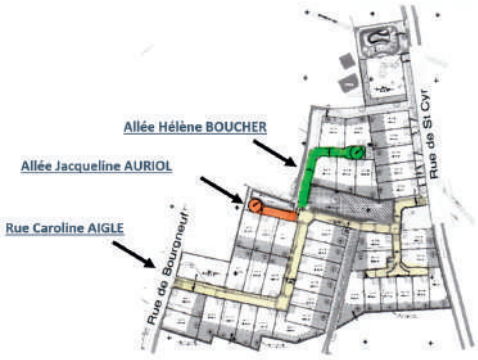

Places de stationnement au départ du circuit de Haute-Perche : validation d'une convention avec le comité des fêtes à qui appartiennent les terrains

Suite à la délibération du 10 novembre dernier, validant la création de places de stationnements en partenariat avec Pornic Agglo, il convient de passer une convention avec l'association du Comité des fêtes de Haute Perche en ces termes.

Cette délibération autorisant Monsieur le maire à passer cette convention est adoptée à l'unanimité (31 voix).

Tarification sociale des repas à un euro

Il est proposé au conseil municipal de poursuivre l'expérimentation de la tarification sociale *via* l'AFR à la cantine de Chéméré, jusqu'à la fin de l'année scolaire (juillet 2021). En effet, la commune souhaite davantage de recul sur le sujet, et préparer au mieux un éventuel budget en cas d'adoption définitive. Cette délibération est adoptée par 25 voix pour et 8 abstentions.

Tarifs salle Ellipse à renouveler

Il est proposé de voter les tarifs de la Salle Ellipse pour la période 2023-2024-2025. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Suppression définitive des conseils municipaux délégués qui n'ont jamais été mis en place

Lors de l'élection du maire et des maires délégués, il a été convenu le maintien, jusqu'à nouvel ordre et jusqu'à concertation, de l'existence des communes déléguées. Les conseils municipaux délégués, facultatifs, n'ont pas été mis en place.

Cette délibération a pour objet la confirmation de l'absence d'existence de ces conseils municipaux des communes déléguées.

Les conseils municipaux des communes déléguées n'existent pas à Chaumes-en-Retz et ne seront pas mis en place durant le mandat. Cette précision a pour vocation de clarifier nombre de procédures administratives à venir (PLU notamment).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Vente de maison 1 rue du Cheval blanc

Les indivisaires Rousseau, domiciliés à la Gravouillère, Saint-Cyr, 44580 Villeneuve-en-Retz, propriétaires de la maison sise 1, rue du Cheval blanc à Chaumes-en-Retz, ont fait part à la commune de leur intention de lui vendre ce bien au prix de 120 000 euros, prix valable jusqu'au 31 mars 2021.

L'objectif de cette acquisition est de permettre au bourg d'Arthon de « respirer » en menant une opération de désartificialisation des sols.

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire de procéder à cette acquisition et de pouvoir signer tous les documents afférents.

Convention Espace de Vie Sociale

Il s'agit de renouveler le partenariat sur les EVS passé avec l'AAR et l'AFR, les conventions arrivant à leur fin. Il est proposé de reprendre à l'identique les conventions passées, et d'y adjoindre la volonté de développer tout ce qui à trait à la découverte de la culture au sens large, mettre en œuvre tous les moyens possibles pour faciliter l'accès et les transports aux participants et l'animation des 3 centres-bourgs.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération ombrières photovoltaïques

Le SYDELA propose aux communes de Loire-Atlantique la mise en place d'ombrières photovoltaïques. Une rencontre entre plusieurs élus a eu lieu pour expliquer le dispositif. Suite à cette rencontre, le maire a demandé au SYDELA de lui faire des propositions d'implantations. À cet effet, le SYDELA propose, pour l'installation et l'exploitation d'ombrières photovoltaïques, les sites suivants : parking de l'école Sainte-Marie, parking de l'air de covoiturage – rue de Rouans, parking de la Pacauderie.

Monsieur le maire a proposé d'étudier les arrières de la salle de la Pacauderie afin d'étudier la possibilité d'y réaliser un boulodrome.

Ce projet présente plusieurs intérêts pour la commune. Il permet d'agir pour la préservation de l'environnement grâce à la production d'énergie renouvelable et ainsi de participer à la transition énergétique, l'infrastructure des ombrières permet d'anticiper les conditions de raccordement de bornes de recharge de véhicules électriques qui pourraient être nécessaires dans le futur et permet d'apporter un ombrage pour les usagers des parkings. En ce sens, cela répond à des besoins déjà exprimés par la population.

Le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le maire à lancer une procédure de sélection préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public en vue de l'installation d'ombrières solaires sur les parkings, d'autoriser Monsieur le maire à signer, à l'issue de la procédure de sélection, une convention d'occupation temporaire pour ces parkings, ne pouvant excéder 30 ans, avec le candidat présentant le projet le plus adapté aux besoins de la Commune.

Exonération des loyers de novembre 2020 pour le coiffeur et l'esthéticienne

Le maire rappelle que durant la deuxième période de confinement liée à l'épidémie de Covid-19, les commerces dont l'activité est jugée non essentielle ont été contraints de rester fermés. Afin de pallier les difficultés financières de ces commerces, le bureau municipal propose l'exonération du loyer du mois de novembre 2020 pour le coiffeur et l'esthéticienne occupant un local municipal au 8 rue de Nantes pour leur activité.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Désaffectation et déclassement d'une emprise sur domaine public

Considérant que l'emprise de la portion de l'impasse de la Claverie (43 m²) se situe au niveau de la limite de la parcelle D 903 sise 1 bis impasse de la Claverie, que cette voie étant sans issue n'a pas fonction de desservir ou d'assurer la circulation, que les droits d'accès des riverains ne sont pas mis en cause, le conseil municipal autorise la désaffectation et le déclassement du domaine public d'une portion de l'impasse de la Claverie (43 m²).

Informations diverses

Virginie Briand remercie tous ceux qui ont participé à la distribution des 405 colis de Noël, elle est très fière du travail effectué, dans le respect des gestes barrières. Elle est preneuse de toute information pour compléter la liste des bénéficiaires.

Dominique Muslewski : le père Noël a reçu 650 lettres des petits Calmétiens.

Laetitia Hamon indique que les élections du prochain CME auront lieu en septembre 2021, en raison des conditions sanitaires actuelles empêchant leur tenue immédiate.

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2021

Rapport/débat d'orientation budgétaire

Le débat d'orientation budgétaire vise à éclairer le vote des élus et à permettre à l'exécutif de tenir compte des discussions afin d'élaborer des propositions qui figureront dans le budget primitif.

Monsieur le maire présente le diaporama annexé à la convocation qui reprend les grands thèmes de la présentation, et les orientations budgétaires pour 2021 et les années à venir. Il expose une situation saine, où les investissements gardent un niveau de prévision élevé, où les taux de taxes communales demeurent inchangés, tout comme ceux de l'agglomération.

Le conseil municipal acte à l'unanimité que le rapport de présentation budgétaire a bien été présenté, que le débat d'orientation budgétaire a bien eu lieu.

Convention AFLA pour portage achat immobilier sectorisé (Arthon/Chéméré)

La commune souhaite acquérir ou faire acquérir tous les bâtiments situés dans des secteurs stratégiques susceptibles de permettre le développement et le dynamisme des centres-bourgs (rues du Cheval blanc et de Pornic secteur Arthon, avenue Arthus-Princé entre l'église et la bibliothèque secteur Chéméré).

Un bâtiment sis 34 rue du Cheval blanc est à vendre, et différents professionnels seraient intéressés pour l'occuper. Aussi, afin de limiter l'impact financier de telles acquisitions et les anticiper, il est proposé de solliciter l'intervention de l'Agence foncière de Loire-Atlantique

pour l'acquisition et le portage de la parcelle concernée, d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à mener les négociations d'acquisition et la mise au point de la convention de portage foncier en lien avec l'Agence foncière de Loire-Atlantique, d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer un compromis (ou promesse) de vente avec faculté de substitution au profit de l'Agence foncière de Loire-Atlantique.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Approbation de la modification n° 1 du Plan local d'urbanisme de la commune déléguée de Chéméré relative à l'ouverture à l'urbanisation d'une zone 2AU

Monsieur le maire a pris un arrêté municipal en date du 22 juillet 2019 pour engager la modification du PLU de manière à ouvrir à l'urbanisation un secteur actuellement classé en zone 2AU, situé route de Saint-Hilaire-de-Chaléons et rue du Coudreau, d'une surface de l'ordre de 2,1 hectares.

Ce secteur, destiné à la réalisation d'au moins 38 logements, constitue la seconde tranche du lotissement de l'Ilette localisé sur le secteur 1AU riverain, ces deux secteurs étant concernés par une même orientation d'aménagement et de programmation (n° 8) définissant les principes et conditions d'aménagement et de réalisation de logements sur l'ensemble de son périmètre.

La présente modification implique le reclassement sur le plan de zonage réglementaire du PLU, du secteur 2AU de 2,1 ha en secteur1AU, concerné par l'orientation d'aménagement et de programmation n° 8, l'ajustement de l'échéancier prévisionnel d'ouverture à l'urbanisation des secteurs à urbaniser, afin de privilégier et d'anticiper l'ouverture à l'urbanisation de ce secteur et de légèrement décaler dans le temps le projet d'urbanisation du secteur OA9 de la rue du Brandais, la modification de l'orientation d'aménagement n° 8 concernant le secteur 2AU, de manière à repréciser la part de logements locatifs sociaux à réaliser sur le secteur 2AU, en adéquation avec les objectifs du PLU et d'ajouter une part de logements en accession sociale et de manière à mettre à jour les zones humides délimitées sur l'ensemble du secteur 1AU, selon l'étude de délimitation réalisée en mai 2016.

L'enquête publique s'est déroulée du 26 octobre 2020 au 27 novembre 2020 inclus à la mairie de Chaumes-en-Retz. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la modification n° 1 du PLU de la commune déléguée de Chéméré.

Le conseil municipal décide d'approuver la modification n° 1 du PLU de la commune déléguée de Chéméré, autorise Monsieur le maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Lancement de la procédure de révision des PLU de Arthon et Chéméré en vue de leur uniformisation

Par cette délibération, il est demandé au conseil municipal d'autoriser la consultation, dès le 8 février, des bureaux d'études susceptibles de procéder à cette révision, dont le démarrage administratif est donc acté. Cette délibération est adoptée à l'unanimité, autorisant Monsieur le Maire à lancer cette consultation.

Cession d'un délaissé communal 1 bis de la Claverie

M. et Mme Lardière ont fait part de leur souhait d'acquisition d'une partie de délaissé communal au 1 bis impasse de la Claverie d'une surface de 43 m² jouxtant la parcelle D 903. Vu la transmission de la promesse d'achat le 12 janvier 2021 pour un prix de 45 € le mètre carré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la cession d'un délaissé de 43 m² pour 1 935 €, les frais inhérents à la cession sont à la charge de la commune.

Conseil des sages

Il est proposé de faire approuver par le conseil municipal la continuité de l'existence d'un conseil des sages, et d'approuver la nomination des membres dont la liste lui est présentée : Sophie Garriou, Robert Gautier, Michel Le Guyader, Pierre Merlet, Marie-Paule Morantin, Patrick Morice, Louis Patillon, Jean-Alain Lefèvre, Margareth Guaine, Jean-Yves Savary.

SÉANCE DU 27 MARS 2021

Taux d'imposition 2021 de la commune

Le conseil municipal fixe les taux d'imposition 2021 à :

– taxe d'habitation : 16,50 ;

– foncier bâti : 18,12 ;

– foncier non bâti : 56,45.

Budget primitif principal 2021

Le conseil municipal vote le budget primitif principal 2021 de la commune qui s'équilibre à :

– section de fonctionnement : 5 684 251,77 € ;

– section d'investissement : 6 458 597,32 €.

Budget primitif immeuble commercial 2021

Le conseil municipal vote le budget primitif du budget annexe de l'immeuble commercial 2021 de la commune qui s'équilibre à :

– section de fonctionnement : 81 000,00 € ;

– section d'investissement : 723 543,58 €.

Convention avec l'Agence foncière de Loire-Atlantique

Par délibération lors de la séance du 6 février 2021, la commune a admis le principe de passer par le portage de projets par l'AFLA.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité d'autoriser Monsieur le maire à signer les deux conventions : convention de portage et convention d'action foncière, concernant le bien sis 31 rue du Cheval blanc et d'autoriser Monsieur le maire à élargir le périmètre général de l'intervention de l'AFLA, périmètre défini par la délibération du 6 février 2021, en adjoignant l'allée du Marchas à ce périmètre.

Modification du règlement d'utilisation des salles : tarifs et occupations de la salle 95 et des théâtres

Il est proposé d'amender le règlement pour permettre au club de foot une utilisation plus régulière de la salle 95 et aux théâtres d'héberger des compagnies de théâtres en échange de représentations gratuites.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

Convention tripartite région/commune/commerce L'Amuz Bouche

La région Pays de La Loire nous fait part du fait que le commerce nouvellement installé L'amuz Bouche a déposé une demande de subvention.

Le commerce joue un rôle essentiel en milieu rural, pour son activité économique mais aussi parce qu'il contribue à l'aménagement du territoire. Lieu de rencontres et d'échanges, il a souvent une dimension sociale. À travers le dispositif « Pays de la Loire Commerce-Artisanat », la région accompagne financièrement et directement les commerces en milieu rural, situés dans des communes en situation de fragilité commerciale, dans leurs projets de modernisation de leurs outils de travail selon les orientations posées dans le Pacte pour la ruralité.

La région des Pays de la Loire a ainsi été sollicitée par Mme Séverine Bardy, gérante du snack-bar L'Amuz Bouche, pour son projet de création d'activité. Compétente en matière d'investissement immobilier des entreprises, la commune a décidé de soutenir ce projet.

Pour obtenir cette subvention de 3122 €, la commune doit abonder le dispositif de 90 €, arrondis à 100 €. Le conseil municipal de valider cet abondement/cofinancement.

Modification simplifiée PLU n° 1

Par arrêté en date du 28 janvier 2021, Monsieur le maire a décidé d'engager une procédure de modification simplifiée du PLU de la commune déléguée d'Arthon en Retz. Ce projet de modification simplifiée n° 1 du PLU de la commune déléguée d'Arthon en Retz prévoit :

– de modifier la règle d'implantation des annexes par rapport à la construction principale et aux voies et emprises publiques ;

– de modifier le terme « loge de gardien » en logement de fonction et intégration de la notion de toiture-terrasse ;

– d'assouplir les règles sur les clôtures et incorporer les nouvelles technologies dans le cadre de leur construction ;

– d'assouplir les règles sur les matériaux utilisés sur les façades des constructions principales en zone Ua ;

– d'assouplir les règles sur les matériaux utilisés sur les toitures des annexes dans les zones Ua, Ub, Uc, 1Au et A.

Un dossier de projet de modification comprenant l'exposé des motifs, ainsi qu'un registre permettant au public d'y formuler ses observations, seront mis à la disposition en mairie pendant un mois, à compter du lundi 12 avril 2021 à 9 h au vendredi 14 mai 2021 à 17 h inclus.

Le conseil municipal adopte les modalités de mise à disposition du public et charge Monsieur le maire de mettre en œuvre les mesures de publicité de la présente délibération, ainsi que les modalités de la mise à disposition telles qu'elles sont définies.

Modification simplifiée PLU n° 2

Monsieur le maire rappelle que par arrêté municipal du 11 mars 2021 il a pris l'initiative d'engager la modification simplifiée n° 2 du PLU de la commune déléguée d'Arthon en Retz, modification ayant pour objectif de modifier les orientations d'aménagement et de programmation nos 6 et 12 afin d'en faciliter l'urbanisation en permettant notamment l'aménagement progressif de ces secteurs et en simplifiant les conditions de desserte.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les modalités de mise à disposition du public et charge Monsieur le maire de mettre en œuvre les mesures de publicité de la présente délibération, ainsi que les modalités de la mise à disposition telles qu'elles sont définies.

Approbation projet de serres BIOPRIM

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le projet d'implantation de serres BIOPRIM sur le secteur de la Bitauderie.

Toutes les informations sur ce dossier sont consultables en ligne : https://www.chaumesenretz.fr/actualites/enquete-publique-concernant-le-projet-de-construction-de-serres-grands-abris/.
Le projet est désapprouvé par 14 voix contre, 10 pour, et 9 abstentions.

Adoption de la déclaration de projet n° 1 emportant approbation des nouvelles dispositions du PLU de la commune déléguée de Chéméré

Monsieur le maire expose la justification de la procédure de déclaration de projet n° 1 devant emporter la mise en compatibilité du PLU de la commune déléguée de Chéméré. Il rappelle sommairement l'intérêt général de ce projet éolien à Chéméré depuis l'origine du projet, précisé dans le dossier de déclaration de projet.

La mise en œuvre de ce projet éolien est confrontée à un besoin de mise en compatibilité du PLU de la commune déléguée de Chéméré, puisque les pales de deux des cinq éoliennes projetées doivent survoler des terrains classés en zone agricole (qui admet les éoliennes) mais aussi une légère partie de terrains classés par le PLU de Chéméré, en zone naturelle d'intérêt forestier (zone Nf), zone qui interdit les éoliennes.

La commune souhaite ajuster le zonage et le règlement du PLU de Chéméré pour permettre le survol de ces espaces par les éoliennes, au regard d'un bilan coût-avantage du projet, s'appuyant sur les conclusions de l'étude d'impact du projet éolien et en prenant en considération l'intérêt général du projet. C'est pourquoi, compte tenu de l'intérêt général justifié de ce projet, la collectivité a décidé d'engager une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU. L'enquête publique unique s'est déroulée du 26 octobre 2020 au 26 novembre 2020 inclus puis qui a été prolongée jusqu'au 11 décembre 2020 inclus.

Les avis émis par les personnes publiques associées consultées et par la CDPENAF, et celui du commissaire enquêteur à l'issue de l'enquête publique sont favorables (les communes de Chauvé et Saint-Hilaire ont donné un avis défavorable) et n'appellent pas de modifications particulières au dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Chéméré.

Le vote a lieu à bulletin secret à la demande de plus de 3 conseillers municipaux. Le résultat du vote est le suivant : 16 voix pour, 14 voix contre et 3 abstentions.

En conséquence et au vu de ces éléments, entendu l'exposé du maire, le conseil municipal prend acte des observations et des avis favorables émis à travers l'examen conjoint avec les personnes publiques, l'examen du dossier au cas par cas par la MRAe, l'examen des STECAL par la CDPENAF, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur émettant un avis favorable à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU ; et après en avoir délibéré, adopte la déclaration du projet n° 1 emportant mise en comptabilité du PLU de la commune déléguée de Chéméré, au vu de l'intérêt général du projet présenté par la société Chaumes Énergies.

Reprise de la voirie, des parties communes et des réseaux du lotissement du Moulin, ASL du Moulin

Les colotis du lotissement ASL du Moulin ont formulé une demande de rétrocession des parties communes (voirie, espaces verts, réseaux, équipements annexes) dudit lotissement à la commune en vue de son intégration dans le domaine public communal. Ils sollicitent également la reprise par la collectivité dans les meilleurs délais des frais de transfert de comptage et de consommation électrique liés à l'éclairage public du lotissement.

Le maire propose aux élus de décider de lancer la procédure de transfert d'office au profit de la commune sans indemnité, de la voirie (rues des Moissonneurs, du Ponant, et Alphonse Daudet) et des parties communes du lotissement ASL du Moulin (voirie, espaces verts, réseaux, équipements annexes) dudit lotissement, ainsi que leur classement dans le domaine public communal.

Il est précisé que sous les voiries se trouvent des réseaux d'eau pluviale, qui dépendent de Pornic Agglo. Il convient donc de reprendre la voirie après accord de Pornic Agglo sur la prise en charge des réseaux. L'ASL semble avoir reçu un accord.

Il sera réalisé un état des lieux contradictoire des parties communes (espaces verts notamment).

Le conseil municipal décide d'accepter dès à présent de prendre en charge les frais d'éclairage public du lotissement ASL du Moulin.

SOPHROLOGUE

Sophrologue caycédienne et praticienne en soins énergétiques depuis 15 ans, je vous propose de vous accompagner sur votre chemin et de vous aider à aller à la rencontre de la meilleure version de vous-même grâce à des séances individuelles.

La sophrologie permet, avec des techniques de respiration, de relaxation, d'exercices de stimulation corporelle et de visualisations positives, d'apprendre à gérer son stress, son anxiété et ses émotions, d'activer la confiance en soi, de s'affirmer, d'atténuer des douleurs chroniques, mais aussi de transcender ses peurs, ses phobies. Elle est également efficace pour les problèmes de sommeil, les insomnies. Et dans bien d'autres champs d'application… Pour la préparation à l'accouchement, à laquelle je suis formée, la sophrologie est un outil merveilleux pour vous aider à vivre votre grossesse, et ainsi vous accompagner jusqu'à la parentalité… Cette préparation nécessite 8 séances (forfait proposé). Pour les sportifs, c'est un moyen de se préparer, d'accroître son potentiel, d'être dans les meilleures conditions pour atteindre ses objectifs, quels que soient le sport et le niveau, et de favoriser la récupération physique après les compétitions ou les entraînements.

Praticienne en soins énergétiques, je suis formée, au reiki (méthode énergétique d'origine japonaise), ainsi qu'à d'autres techniques (shutaïdo, ostéoquantique…), que j'utilise également pendant la séance.

Je serai également bientôt certifiée en EFT (Emotional Freedom Techniques) technique de libération émotionnelle.

Karyn Seillé : 06 49 61 90 76

3 bis avenue Arthus-Princé.

PHOTOGRAPHE

Artiste peintre depuis « presque » toujours et photographe depuis de nombreuses années, j'ai été vendeuse, commerciale et enfin aide-soignante, avant de faire de la photographie mon métier. À ce jour, je suis ravie de pouvoir apporter mes compétences à mes clients, par l'écoute, l'observation ou bien l'empathie dans mon métier de photographe qui est avant tout une passion. Je me fais discrète pour immortaliser votre moment. J'admire vos sourires et vos yeux qui pétillent.

N'hésitez pas à me contacter !

Céline Canarelli, photographie événementielle et publicitaire.

celinecanarelli.fr / celine.canarelli@laposte.net / 06 87 87 62 72

f : @CélineCanarelliPhotographe

FF AÉROGOMMAGE

Passionné depuis toujours par la rénovation et la restauration, j'aime donner une nouvelle vie, un second souffle à tous les objets, ou tout simplement revaloriser toutes ces choses à haute valeur sentimentale. J'ai donc décidé de sauter le pas et j'ai créé ma propre entreprise.

FF Aérogommage utilise un procédé dérivé du sablage en beaucoup plus doux, utilisant de l'air comprimé à basse pression et des abrasifs minéraux naturels et biodégradables, sans le moindre additif chimique, donc 100 % écologique !

En faisant appel à mes services, vous vous débarrasserez de la corvée de nettoyer, poncer et décaper vos objets, sans dénaturer ni altérer votre support.

La partie aérogommée retrouvera son état brut.

« Pour que vos objets du passé et du présent aient un futur. »

Meubles, voitures, pièces auto-moto-cyclo, salons de jardin, volets, dalles, pierres, murs.

Retrait de graffitis sur bois, acier, verre ou tout autre support.

N'attendez plus, contactez-moi :

Fabien Fauconnier

07 61 40 69 41

ffaerogommage@gmail.com

KIT POSE ET AUTRES

Kit Pose et Autres vous propose divers services : petits travaux de rénovation, entretien de maison (pose de rideaux, montage et installation de meubles, changement d'ampoules et W.-C.…), jardinage (tonte, taille…), entretien de sépultures…

N'hésitez pas à me contacter, Christophe Bichon, au 07 55 68 18 26.

ÉPICERIE

La réserve de Gabrielle représente des artisans en épicerie des Pays de la Loire. Issus de l'agriculture biologique dans leur grande majorité, les produits sont le résultat de recherches de goûts et de saveurs innovantes. Sans colorant, sans conservateur ni arôme artificiel, la gamme s'inscrit dans un savoir-faire artisanal local.

Sur le marché du mardi à Chéméré et vendredi à Arthon. 07 68 32 29 50.

SIGNALÉTIQUE

Grégoire Desprez, sous l'enseigne GDesign, propose de la signalétique sur tous les supports, à destination des entreprises, associations, particuliers, sur l'ensemble du grand Ouest, marquage au sol et sur véhicule, signalétique directionnelle, enseignes et façade de vitrines, flocage textile avec conception graphique, carte de visite, logos, panneaux et plaques professionnelles, flyers et objets publicitaires.

35 rue du Béziau

06 48 17 27 43

gdesignpro@hotmail.com

www.gdesignpro.wixsite.com

: contact.gdesign

REIKI

Nouvelle habitante de Chaumes-en-Retz, je suis maître praticienne en reiki, et je viens de m'installer comme auto-entrepreneur.

Le reiki est d'origine japonaise. Il s'inscrit dans le cadre des techniques de bien-être.

C'est une méthode énergétique naturelle par apposition des mains qui agit sur la totalité de l'être au niveau physique, émotionnel et mental.

Il agit aussi sur les animaux.

Marie-Paule Lozac'h

20 rue du Pré Pichaut.

07 77 44 66 20.

AGENCE IMMOBILIÈRE

Créée en 2020 et adhérente à la FNAIM, l'agence Green Immobilier vous accompagne sur l'ensemble de vos projets immobiliers. Exerçant les métiers de l'immobilier depuis plus de 15 ans dans le secteur du pays de Retz, nous nous occupons de toutes les étapes de vente, de l'estimation à la signature finale. Nos domaines d'intervention sont la transaction (ancien, neuf, valorisation foncière) et la location.

N'hésitez pas à nous contacter ou à venir nous rencontrer,
du lundi au vendredi de 9 h 15 à 12 h 15 et de 14 h à 18 h,
le samedi matin de 9 h 15 à 12 h 15 et sur rendez-vous.

contact@green-immobilier.immo

24 rue du cheval blanc

44320 Chaumes-en-Retz

Julien Desmas

06 42 76 97 99

Étienne Renaud

06 33 24 73 34

INFORMATION DU RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES

Appel aux bénévoles !

Les bibliothèques de l'Aqueduc (Arthon), Le Marque-Page (Chéméré) et Le Plan d'eau (La Sicaudais) sont à la recherche de bénévoles.

La crise sanitaire est passée par là et un manque de bénévoles se fait ressentir afin de pouvoir assurer davantage d'heures d'ouverture au public et de proposer une réouverture progressive des créneaux proposés « avant Covid » sur les trois bibliothèques du réseau de la commune.

Aussi, si vous avez un peu de disponibilités, si vous avez des compétences que vous souhaitez partager et êtes désireux de contribuer à la vie de ces lieux, venez rencontrer la bibliothécaire et les équipes de bénévoles, elles répondront à vos questions et trouveront avec vous l'action au sein de la bibliothèque qui vous correspond le mieux.

Pour intégrer la bibliothèque en qualité de bénévole, il n'est pas nécessaire d'être un ou une férue de lecture, car il y a plein de choses à faire en parallèle de l'accueil du public.

Effectivement, la bibliothèque, c'est la tenue de permanences d'accueil du public, mais aussi la couverture des livres, le choix des acquisitions de livres, les réceptions et retours des livres de la BDLA (Bibliothèque départementale de Loire-Atlantique), l'animation auprès du jeune public, l'accueil des élèves des écoles primaires, l'organisation d'événements…

N'hésitez donc pas à venir nous rencontrer et à suivre l'actualité des bibliothèques sur :

– le site internet de la commune : https://www.chaumesenretz.fr/bibliotheques-de-chaumes-en-retz/ ;

– le site internet des bibliothèques : https://bibliotheques-chaumesenretz.fr/ ;

– la page Facebook : /bibliothequesdechaumesenretz.

Horaires actuels à partir du 1er juin 2021 (pour rencontrer les bénévoles)

– L'Aqueduc : mercredi de 10 h à 12 h et dimanche de 10 h à 12 h ;

– le Marque-page : mercredi de 14 h à 16 h et samedi de 10 h à 12 h ;

– Le Plan d'eau : mercredi de 10 h à 12 h et samedi de 11 h à 12 h.

Horaires d'été (à compter du 1er juillet)

– L'Aqueduc : mercredi de 10 h à 12 h et dimanche de 10 h à 12 h ;

– le Marque-page : mercredi de 10 h à 12 h et samedi de 10 h à 12 h ;

– Le Plan d'eau : mercredi de 10 h à 12 h et samedi de 11 h à 12 h.

Les horaires à compter du 1er septembre ne sont pas encore connus (attente de l'évolution du contexte sanitaire).

Contacts

bibliotheques@chaumesenretz.fr

• L'Aqueduc, 5 rue des Écoliers
09 80 59 25 65
bibliotheque.arthon@free.fr

• Le Marque-Page, 10 avenue Arthus-Princé
02 40 21 30 37
bibliotheque.chemere@orange.fr

• Le Plan d'Eau, place Sainte-Victoire
07 81 39 11 12
bibliotheque.la-sicaudais@wanadoo.fr

FORUM DES ASSOCIATIONS LE 4 SEPTEMBRE

L'an dernier, le forum des associations n'a pas pu se tenir dans les conditions normales pour les raisons que vous connaissez. Le forum est un temps d'échanges, de découvertes, qui permet à chacun d'apprécier la richesse du monde associatif calmétien. Lors de cet événement, vous pouvez en effet vous rendre compte du panel et de la diversité des activités proposées à tous les Calmétiens et à leurs voisins.

Du football au tennis en passant par le volley ou le basket, des sports de combat aux activités de détente et de bien-être, de la couture aux rencontres amicales pendant lesquelles maintes activités sont proposées (échecs, cartes, jeux de société…), de la randonnée (pédestre ou cycliste) à la pétanque (abritée !), de la lecture à l'animation de la commune, ce sont plus de 80 associations qui vous proposent des activités culturelles, sportives et de détente tout au long de l'année.

Le forum des associations aura donc lieu cette année à la salle Ellipse le matin du 4 septembre afin que vous puissiez tous découvrir ou redécouvrir la richesse du monde associatif.

ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS DE LA COMMUNE

Il est de coutume d'organiser un accueil particulier sur invitation pour les nouveaux habitants de la commune. Cet accueil, organisé logiquement le même jour que le forum des associations, est reporté au printemps 2022. La municipalité mettra tout en œuvre pour présenter une vue d'ensemble de la commune, de ses infrastructures, de son fonctionnement et du tissu associatif présent. Rendez-vous au printemps 2022 pour les nouveaux Calmétiens installés depuis deux ans !

DES NOUVELLES DU TRIOLET – POINT D'ÉTAPE !

Les membres du bureau du Triolet de Retz et les professeurs font le maximum depuis un an pour répondre au mieux aux attentes des élèves et des parents dans ce contexte sanitaire compliqué. La priorité a également été de garantir les salaires des professeurs sans aucune aide financière. Un effort d'adaptation permanent a été et est toujours indispensable car l'organisation peut être modifiée d'une semaine à l'autre soit dans le sens d'un retour à la normale soit à plus de contraintes.

En septembre dernier, malgré les incertitudes de l'année à venir, la rentrée s'était pourtant faite sous le signe d'une nouvelle dynamique dans l'école, avec notamment la création de la chorale parents-enfants, et l'accueil de nouveaux professeurs suite au départ en retraite des professeurs de batterie et de chant. Les cours à peine repris, il avait déjà fallu se reconfiner… En janvier, nous avons pu ré-accueillir les élèves mineurs et les personnes en situation de handicap pour tous les cours d'instruments (excepté les cours de chant) pouvant se tenir avant le couvre-feu, avant de subir une nouvelle fermeture au printemps.

La vidéo (visioconférence, tutos…) est heureusement là en soutien pour les cours en distanciel, et a grandement participé à la continuité de l'activité. Là encore avec quelques limites : par écran interposé, pas facile de replacer une main sur un instrument… Certains élèves parmi les plus jeunes et les débutants ont pu se démotiver. Aussi, en fin d'année, conscients de la perturbation consécutive à la mise en place des cours à distance, nous avons proposé un dédommagement aux adhérents, qui, pour beaucoup, en ont fait don à l'association. Nous saluons chaleureusement cet effort !

Les mairies répondent toujours présent dans leur soutien, la convention intercommunale de financement vient d'être renouvelée pour six ans. Nous les remercions vivement, ainsi que le conseil départemental qui, par solidarité envers l'école, a « gelé » le montant des subventions cette année.

Comme pour tous, la crise sanitaire qui se prolonge fragilise durablement l'école, tant financièrement qu'humainement. Malgré tout, l'équipe de l'école est soudée, reste très motivée et est à votre écoute ! Nous espérons vous retrouver et rassembler prochainement l'ensemble des partenaires, bénévoles comme professeurs et élèves, pour de nouveaux rendez-vous musicaux. Aussi, l'enthousiasme est de mise pour poursuivre les projets et relancer le dynamisme de l'école pour la rentrée prochaine !

L'école est une structure associative qui existe grâce à l'investissement de ses bénévoles. Si vous aimez la musique et si vous souhaitez vous investir dans une aventure collective, ou intégrer le bureau, n'hésitez pas à nous contacter par mail : trioletderetz@gmail.fr, ou par le site internet : trioletderetz.fr ou notre page Facebook.

ASSOCIATION DE DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES DE CHÉMÉRÉ, SAINT-HILAIRE-DE-CHALÉONS ET SAINTE-PAZANNE

Les conditions sanitaires depuis un an ne permettent plus à notre association de poursuivre ses actions d'information auprès des plus jeunes (informations sur le don du sang auprès des écoliers, rallye citoyen des classes de 6e, forum associatif…). Nous poursuivons l'organisation, l'accueil et la collation lors des collectes de sang en lien avec l'Établissement Français du Sang (EFS). Les donneurs sont invités à prendre rendez-vous auprès de l'EFS afin de réserver un créneau pour leur don et ainsi respecter les mesures liées à la Covid. Vous pouvez toutefois vous présenter spontanément, mais serez retenus seulement s'il y a des créneaux de libres. Nous regrettons de ne pouvoir vous servir notre collation habituelle (sandwichs jambon, pâté, fromage, etc.), plus conviviale, mais les règles d'hygiène recommandées sont plus strictes et difficiles à mettre en place. Nous reprendrons nos habitudes dès que cela sera possible.

Notre assemblée générale s'est tenue en petit comité (sans public) début février, nous vous informons que le nombre de donneurs est stable sur nos communes. L'un de nos bénévoles nous a quittés après plusieurs années de « bons et loyaux services » mais d'autres personnes sont venues nous prêter main-forte spontanément et nous les en remercions. Comme toute association nous avons besoin de renouveler nos bénévoles, n'hésitez pas à nous rejoindre, chacun donne le temps qu'il peut, notre fonctionnement est souple mais surtout faites-le pour l'importance que représente le don du sang.

Lundi 4 octobre de 16 h à 19 h 30, à Chéméré, salle Ellipse ; lundi 26 juillet et lundi 13 décembre de 16 h à 19 h 30 à Sainte-Pazanne, salle Escale.

adsb44.saintepazanne@gmail.com ou 06 89 75 76 73 (Mme Séverine Ragot, présidente).

TENNIS

Le Tennis Club de l'Étoile Arthonnaise (TCEA) a repris les cours sur les terrains extérieurs depuis le 8 mars, dans le respect des gestes barrières et maintient ses activités en fonction des communications gouvernementales. Dans le contexte actuel, petits et grands ont besoin d'activités sportives et le club fait le maximum pour répondre à cette demande.

Le TCEA maintient une dynamique malgré cette période de crise sanitaire exceptionnelle, avec notamment l'organisation de stages pendant les vacances scolaires. C'est dans une ambiance conviviale qu'un stage a eu lieu la première semaine des vacances du mois d'avril, encadré par Antoine Ballu, avec 25 adultes et enfants, répartis par groupe, suivant l'âge et le niveau.

La commune a par ailleurs décidé en collaboration avec le club de mettre en location les quatre cours de tennis disponibles. Pour ce faire, elle a contractualisé avec la société 7'SMASH de Nantes afin de permettre à chacun de pouvoir facilement réserver un cours de tennis, en intérieur ou en extérieur. Il vous suffit de « flasher » le logo présent à l'entrée des terrains de tennis pour accéder à la page de réservation. Alors n'hésitez pas, venez-vous adonner à votre loisir préféré, halle de raquettes, près du futur collège !

https://www.7smash.fr/7S/etoile-arthonnaise-tennis-libre

Pour la saison 2021-2022, inscriptions en juin et au forum des associations en septembre et mise à disposition d'une plaquette avec les tarifs des cours et des réservations de terrains.

BASKET

Le club de l'Étoile arthonnaise basket prépare la nouvelle saison 2021/2022. Après de nombreux mois sans compétition et de confinement, il est temps de prévoir nos effectifs. Nous sommes actuellement à la recherche de jeunes U11 (2011-2012) et U9 (2013-2014), ainsi que des bénévoles pour l'arbitrage, le coaching, la table de marque et pour la vie générale du club. Si vous êtes intéressés pour intégrer un club familial, n'hésitez pas à nous contacter par mail : eab44680@gmail.com ou *via* notre page Facebook Étoile Arthonnaise Basket.

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

La section Gymnastique volontaire de l'US Chéméré a pu reprendre ses cours en extérieur, sur le terrain 5x5 du complexe de la Pacauderie, encadrée par une animatrice professionnelle. Le sport santé est complice de notre équilibre et de notre bien-être, il nous aide à faire du bien à notre corps, quand nous le souhaitons, en toute sérénité. Cela reste un loisir : pas de compétition ! Pour mieux développer nos capacités, c'est nous qui fixons nos objectifs, dosons nos efforts, évaluons nos progrès. Respirer, découvrir, échanger, apprendre ensemble : plus qu'une simple activité physique, c'est un moment de convivialité et de partage.

Vous envisagez de reprendre une vie plus active et de vous bouger… Vous souhaitez participer à une activité collective ludique visant le maintien de votre état de santé, de votre bien-être, et surtout le maintien de votre niveau de relation sociale… Si vous souhaitez pratiquer la gym volontaire, vous trouverez dans nos séances des activités qui vont vous permettre de conjuguer des qualités d'endurance et de renforcement musculaire, de souplesse, de tonicité. Nous vous attendons à la reprise des séances début septembre. Si vous le souhaitez, nous pouvons vous proposer deux cours découverte en fin de saison.

Si vous êtes intéressé, contactez Cécile au 06 20 48 12 08.

ARCHE FC

Malgré la crise sanitaire, notre équipe éducative est demeurée mobilisée et les nouvelles installations du complexe sportif de la Pacauderie sont désormais fonctionnelles. De nombreux partenaires, souvent eux aussi fortement touchés par la crise sanitaire, ont accepté de soutenir notre club dans ces moments difficiles. Nous les remercions très chaleureusement. Bientôt, un écran, installé au niveau du bar, permettra de découvrir l'ensemble de nos partenaires mais également le classement de nos différentes équipes, les informations sur le club…

Trois notions importantes guident l'équipe éducative qui anime les séances : le plaisir, le respect et le progrès. Il est essentiel que les enfants prennent plaisir à venir et à participer aux séances. Nous mettons nos compétences d'éducateurs à leur service afin de les faire progresser avec le ballon, dans leur développement moteur et dans leurs capacités mentales. Nous veillons à ce que le respect soit une valeur forte de notre association. Merci à la municipalité pour les superbes installations mises à notre disposition ainsi qu'aux responsables du club de l'Arche FC pour leur confiance.

Notre club est engagé dans une démarche pour acquérir le « Label Jeunes ». Un tel label a pour objectif de renforcer le projet club. Celui-ci doit se traduire par la mise en place d'une politique sportive autour de la pratique des jeunes, en cohérence avec la politique fédérale. Notre ambition est, grâce à cette labellisation, de restructurer le club de manière à en faire un pôle sportif et éducatif attractif. Grâce à notre structure et à nos infrastructures, nous disposons d'atouts certains pour proposer aux jeunes et aux moins jeunes un bel écrin pour s'épanouir, grandir et évoluer sportivement. Lors de la reprise, nous savons pouvoir compter sur la motivation de tous, joueurs, bénévoles, dirigeants, partenaires, pour faire revivre l'esprit d'équipe et l'envie d'avancer tous ensemble.

Samedi 14 août 2021 : match de gala Saint-Philbert-La Roche sur Yon.

Samedi 25 septembre 2021 : inauguration du stade de la Pacauderie par la municipalité.

Tarif réduit pour la saison 2021-2022.

LES FOULÉES DE CHAUMES-EN-RETZ

Malgré le contexte sanitaire, le club des Foulées de Chaumes-en-Retz continue de parcourir routes et chemins. Le club compte 36 adhérents (17 femmes et 19 hommes) avec toujours les sections « lièvres » et « tortues ». La section « tortue », pour conserver toute sa motivation, s'est lancé plusieurs défis course, dont celui de parcourir le plus de kilomètres en ramassant les déchets trouvés sur son passage. Le défi a été relevé avec brio !

Nous tenons à remercier M. Gobin du Super U de Chaumes-en-Retz pour sa participation à l'acquisition de nouveaux maillots pour les adhérents du club. Grâce à lui, chaque coureur se trouve bien équipé pour sillonner les routes de notre commune ! Il est toujours possible de venir tenter l'expérience de la course en groupe.

Plus de renseignements : pour les lièvres : Fabien Vrignon : 06 56 85 34 76, pour les tortues : Pauline Foucher : 07 60 86 42 00 ou Amandine Vrignon : 06 25 44 96 68. Facebook : Lesfouléesdechaumesenretz.

AOÛT

Samedi 14 août

Match de gala Saint-Philbert-La Roche sur Yon, stade de la Pacauderie.

Dimanche 29 août

Vide-greniers,
association Zim'Aide,
salle Ellipse.

SEPTEMBRE

Samedi et dimanche 18 et 19 septembre

Journées européennes du patrimoine.

Dimanche 19 septembre

World CleanUp Day

Samedi 25 septembre

Inauguration du stade de la Pacauderie.

OCTOBRE

Lundi 4 octobre

Don du sang, **EFS**, salle Ellipse.

Dimanche 17 octobre

Salon du livre jeunesse, https ://salondulivrejeunesse.wixsite ou https://www.facebook.com/Salon-du-livre-Jeunesse-Chaumes-en-Retz-655712181264245.

NOVEMBRE

Vendredi, samedi et dimanche 5, 6 et 7 novembre

Concours et exposition d'oiseaux exotiques, salle Ellipse.

Dimanche 21 novembre

Bourse aux jouets, **APEL Sainte-Marie**, salle des Tamaris, stade des Chaumes.

Vendredi 26 novembre

Téléthon, salle Ellipse.

Dimanche 28 novembre

Marché de Noël, **OGEC Notre-Dame**, salle Ellipse.

DON DU SANG : COLLECTES 2021 SUR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

15/07 : La Bernerie-en-Retz, salle des fêtes, de 15 h à 19 h.
20/07 : Pornic, complexe sportif du Val Saint-Martin, de 9 h à 12 h 30.
26/07 : Sainte-Pazanne, salle Escale, de 16 h à 19 h 30.
03/08 : Préfailles, espace culturel, de 10 h à 13 h.
05/08 : Saint-Michel-Chef-Chef, salle Beauséjour, de 10 h à 13 h.
09/08 : Pornic, complexe sportif du Val Saint-Martin, de 9 h à 12 h 30.
10/08 : Les Moutiers-en-Retz, salle polyvalente J. Varnier, de 10 h à 13 h.
23/08 : Chaumes-en-Retz, stade des Chaumes, de 16 h 30 à 19 h 30.
13/09 : Rouans, salle des loisirs, de 16 h 30 à 19 h 30.
04/10 : Chaumes-en-Retz, salle Ellipse, de 16 h à 19 h 30.

EFS
ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG
Du donneur aux patients

Facilitez-vous la vie, prenez rendez-vous : https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr/

AUDIOPROTHÉSISTE
– RETZ'ENTENDRE – 4 rue du Cheval Blanc – 02 40 82 36 78

CORRESPONDANTS DE PRESSE
– Hervé LEPREVOST (OF) – 02 40 21 21 03 ou 06 80 40 12 04
– Sylvie ZENTAR (PO, CPR) – 02 40 21 27 60

DENTISTES
– Cabinet LEQUY et HAMZA – Les Fausses Blanches – 02 40 21 26 45

DIÉTÉTICIENNE
– Axelle PENGAM – 20 rue des Écoliers – 06 72 17 59 91

INFIRMIERS
– Cabinet infirmiers libéraux AUGIERAS, AUGIERAS-GUIHOT, CARIOU, DAILLET – 20 rue des Écoliers – 02 40 21 38 79 ou 06 61 89 33 06, permanences du lundi au vendredi de 8 h 30 à 9 h, de 12 h à 12 h 30 et le soir uniquement sur RDV de 17 h 30 à 18 h 30
– Cabinet infirmiers libéraux SENARD et SAVARY (à domicile) – 8 rue de Nantes – 06 79 08 09 12
– Centre de soins de Sainte-Pazanne – 10 bis avenue Arthus-Princé – du lundi au vendredi de 11 h 45 à 12 h – 02 40 02 47 79
– Soins santé – 16 place Sainte-Victoire – du lundi au samedi de 9 h à 9 h 15 – 02 40 21 70 88

KINÉSITHÉRAPEUTES
– Cabinet CHONY et LEEMANS – Les Fausses Blanches – 02 51 74 59 10
– Estelle GAIGNARD – 20 rue des Écoliers – 06 74 56 53 66

HYPNOSE
– Stéphanie CLAVIER – bâtiment Arche Santé – clavier.steph@gmail.com – 06 32 21 14 50

LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALES
– Laboratoire BMPR – ZA Chemin Saulnier, 2 rue Léonard de Vinci – 02 85 93 50 10 ou 02 51 74 04 22

MÉDECINS
– Drs EUMONT et PAVY GROSDIDIER – Les Fausses Blanches – 02 40 21 30 55
– Dr GARDELLE – 15 rue des Moutiers – 02 40 21 30 92
– Dr GROLLEAU – 14 rue de Pornic – 02 40 82 69 86

Samu	15
Pompiers	18
Police nationale	17
Urgence	112
Centre anti-poison	02 41 48 21 21
Allô enfance en danger	119

OPTICIEN
– Sébastien BOURDON – KIAVUE OPTICA – ZA du Butai – 02 40 21 02 12

ORTHOPHONISTES
– Julia FAURE, Sidonie GUIHO et Olivia MAZZOBEL – 20 rue du Cheval Blanc – 02 40 21 35 50

OSTÉOPATHES
– Frédéric PENGAM – 20 rue des Écoliers – 09 81 11 30 08 ou 06 69 26 01 37
– Nawal HAMZA – 8 rue de Nantes – 07 86 94 84 37

PÉDICURE-PODOLOGUE
– Ronan POEDRAS – 20 rue des Écoliers – 02 40 64 21 89

PHARMACIES
– Pharmacie BRASSART – 16 rue de Nantes – 02 40 21 23 80
– Pharmacie LEMEILLET-BARBIN – Super U, ZA du Butai – 02 40 21 30 08

POMPES FUNÈBRES
– Pompes funèbres Allain – 18 rue du Cheval Blanc – 02 51 74 57 94

PSYCHOLOGUES
– Laetitia MOUNOUSSAMY : 06 51 65 59 96
– Justine BONAMY : 06 64 90 59 40

SAGE-FEMME
– Aline LAMBERT – 19 rue de l'Église – 02 51 18 69 07 ou 06 70 56 28 00

THÉRAPIE MANUELLE
– Cabinet CANTAT SIONNEAU – 11 rue du Brandais – 02 40 21 19 08

VÉTÉRINAIRE
– Dr GRESANLEUX – ZA du Butai – 02 40 21 37 86
– GWERNVET – 31 rue du Cheval Blanc – 02 51 74 18 17

HORAIRES D'OUVERTURE DES MAIRIES

Mairie de CHAUMES-EN-RETZ
1 rue de Pornic, Arthon en Retz, 44320 Chaumes-en-Retz.
02 40 21 30 11 – mairie@chaumesenretz.fr
– Matin : du lundi au samedi, 9 h-12 h.
– Après-midi : lundi, mercredi, jeudi, vendredi, 13 h 30-17 h.
Fermée le mardi après-midi.

Mairie annexe de CHÉMÉRÉ
6 rue de Nantes, Chéméré, 44680 Chaumes-en-Retz.
02 40 21 30 22
– Matin : du lundi au samedi : 9 h-12 h.
– Après-midi : fermée.

Mairie annexe de LA SICAUDAIS
2 place Sainte-Victoire, Arthon en Retz, La Sicaudais, 44320 Chaumes-en-Retz.
02 40 21 15 15
– Matin : du lundi au samedi : 8 h 45-11 h 45.
– Après-midi : fermée.